

Le magazine de la FCPE
Pour l'enfant vers l'homme

la revue DES parents

ISSN:0223-0232



→ **CONSEIL 11**
Téléphone portable :
discuter et réguler

→ **LA VIE AU QUOTIDIEN 12**
Couples mixtes,
enfants pluriels

→ **INITIATIVE 19**
Adolescentes
et futures mamans



n°412 juin 2017 / 2,28 €

1947 > 2017 :
le système éducatif
change de dimension

sommaire

Famille

05 En bref : A savoir, à cliquer, à lire, à voir

09 Métier : Comptable



10 Santé : Comment bien protéger leurs yeux du soleil

11 Conseil : Téléphone portable : discuter et réguler

12 Vie au quotidien : Couples mixtes, enfants pluriels

Éducation

15 En bref : A savoir, à cliquer, à lire, à voir

16 Comprendre / Texte juridique

17 Vie scolaire : Atsem : un métier en mutation

18 Débat : Pour ou contre l'utilisation des réseaux sociaux en pédagogie ? Interviews de Daniel Kaplan du Conseil national du numérique et de Bertrand Formet, enseignant et formateur numérique

19 Initiative : Adolescentes et futures mamans

20 Portrait : Élise Boscherel, une professeure mobilisée contre les contrôles au faciès



Dossier

1947-2017: le système éducatif change de dimension

21 à 29



Des « ordres » cloisonnés au système éducatif pour tous, du collège des « élites » au collège unique, du cours magistral à la pédagogie numérique... l'école d'aujourd'hui est bien différente de celle de 1947, année de la création de la

FCPE. L'enseignement secondaire accueille la quasi-totalité d'une classe d'âge mais les inégalités sociales continuent de peser lourd.

Fédération

31 Agenda

32 Arguments : 71^e congrès national à Biarritz : un premier face-à-face crispé entre les parents d'élèves et le nouveau ministre

34 En régions

Encart pub jeté : Disney Hachette

Pages spéciales départementales :

11, 14, 16, 19, 21, 23, 30, 34, 38, 44, 45, 48, 66, 69, 73, 79, 80, 85, 87, 95.



Liliana Moyano,
présidente
de la FCPE

Biarritz, le 3 juin 2017.

IL DEVIENT URGENT DE PRENDRE SON TEMPS

L'école de la République, pour remplir son rôle d'émancipation et de réussite, doit être considérée comme bien commun. Bien commun, c'est-à-dire comme nécessaire à la vie des femmes et des hommes. Il ne s'agit pas de mettre l'éducation sous cloche et de la regarder comme une fleur fragile. Il s'agit de la considérer comme un élément fondamental de notre société ou pour citer Condorcet « une institution organique de la République ». En tant qu'institution organique, la République doit alors tout faire pour la préserver, pour l'offrir à ses futurs citoyens.

La devise de la République « Liberté, Égalité, Fraternité » est apposée aux frontons des écoles, preuve qu'elle est fondamentale. Mais si cette devise est inscrite, force est de constater qu'elle demeure fortement malmenée.

L'école française reste, en effet, l'une des plus inégalitaires du monde. La meilleure d'un certain point de vue pour 20 % des élèves, qui réussiront de brillantes carrières et feront la renommée de la République. Mais à quel prix ? Pour au moins 20 % des élèves, c'est un mauvais système, car ils sont laissés sur le bord du chemin et condamnés à l'échec. C'est bien cela que les enquêtes internationales reprochent au système éducatif français. Sa profonde inégalité. La priorité au primaire, le plus de maîtres que de classes, les cinq matinées par semaine, vont dans le sens de la réduction des inégalités, mais les résultats se traduisent sur le long terme.

L'éducation a besoin de temps long. Le règne de l'immédiateté, du tout-tout de suite, ne doit pas nous faire perdre notre objectif : réduire les inégalités et offrir à chaque élève les conditions de sa réussite. Il devient urgent de prendre son temps !

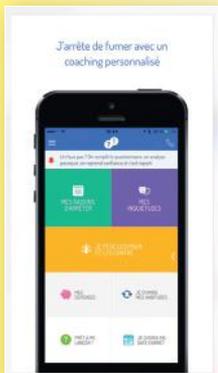
Prendre le temps de voir si une réforme porte ses fruits, prendre le temps de la mise en œuvre pour éviter les écueils, consulter, confronter et construire ensemble, voilà ce que nous demandons dans l'intérêt des élèves. C'est bien pour eux que les parents de la FCPE se battent depuis soixante-dix ans !

Tabac



60% des fumeurs veulent arrêter la cigarette

« Oh franchement, 4 cigarettes par jour ça va ! » Non, ça multiplie par 3 le risque d'infarctus. Pour faire prendre conscience aux fumeurs de la réalité des dangers du tabac, une nouvelle campagne de sensibilisation nationale a été lancée depuis le 18 mai en combattant trois idées reçues qui perdurent et nuisent à leur santé. L'objectif est de les inciter à faire une tentative d'arrêt. Des spots radio, des vidéos et bannières diffusées sur Internet et mobile font donc la promotion du nouveau coaching proposé par Tabac info service. Quatre outils pour être accompagné dans sa démarche : le site internet, l'application mobile disponible sur smartphones et tablettes, la ligne téléphonique 3989, la page Facebook.



tabac-info-service.fr

Jeu pédagogique



Ludobio, des jeux pour en avoir dans la citrouille !

En 2015, l'association Bio Consom'acteurs a créé Ludobio, la première mallette pédagogique pour permettre aux enfants de 6 ans et plus de découvrir en s'amusant ce qu'est l'agriculture biologique. Et d'évoquer les thèmes de l'équilibre alimentaire, les produits de saison, la notion de bien-être animal... Le jeu s'est écoulé à 500 exemplaires, et a répondu à un besoin urgent de sensibilisation du jeune public. L'association souhaite aujourd'hui le rééditer et proposer d'ici fin 2017, une nouvelle version enrichie, toujours plus responsable et collaborative. Pour collecter les fonds nécessaires à la production du jeu, l'association a donc mis en ligne une campagne de financement participatif. Faites un « zeste » !

bioconsomacteurs.org ;

<http://ludobio.webflow.io/#home>



Jusqu'au 3 septembre à Paris Expo



Dragonland

Trente dragons animés et grandeur nature sont à découvrir porte de Versailles à Paris. Ils sont le clou du spectacle d'une exposition de 4000 m² destinée à toute la famille. La première partie du parcours est dédiée à la découverte du monde des dragons et à leurs légendes. D'où viennent-ils ? Quels sont leurs pouvoirs ? Puis, un cabinet de curiosités regroupe des reliques de ces créatures, souvent œuvres de faussaires. Tableaux et objets montrent aussi à voir quelles représentations les hommes ont eues de ces monstres à travers les âges. Enfin, ce sont les modèles de 4,50 mètres de haut – pour le plus géant – que les visiteurs pourront admirer. A l'issue de la visite, un espace récréatif propose différentes activités : une présentation des œuvres de Ciruelo, un espace photo pour immortaliser la visite de l'exposition ainsi qu'un carrousel de dragons pour les plus petits.



Dragonland-expo.fr

Webdocumentaire



L'histoire d'une lycéenne parisienne déportée à Auschwitz



Extrêmement riche et complet, le webdocumentaire « Si je reviens un jour » raconte l'histoire de Louise Pikovsky, une jeune fille juive déportée. Pendant un an, une journaliste de France 24, Stéphanie Trouillard, et une professeure d'un lycée parisien, Khalida Hatchy, ont mené l'enquête pour retracer son parcours. À partir de lettres qu'elle a laissées et qui ont été retrouvées au sein du lycée Jean-de-La-

Fontaine, dans le 16^e arrondissement de Paris, elles ont tenté de retracer le parcours et d'élucider les circonstances de la disparition de la jeune lycéenne, déportée à Auschwitz en février 1944 avec toute sa famille. Un travail de mémoire remarquable, qui rend enfin la parole à Louise, une élève particulièrement douée, qui n'a pas pu vivre l'existence brillante à laquelle elle semblait destinée.

<http://webdoc.france24.com/si-je-reviens-un-jour-louise-pikovsky/>

Réductions et avantages



Découvrez la carte jeunes européenne

Les voyages forment la jeunesse ! Mais entre le mot voyage et jeunesse, il y a un hic : l'argent. Pour faciliter la mobilité des jeunes en Europe, l'association EYCA et l'association IJD France ont créé la Carte jeunes européenne. Valable un an, elle coûte 10 euros et permet de bénéficier de plus de 60 000 réductions et avantages dans les 37 pays du programme. L'idée, visiter des musées à un tarif préférentiel ou réserver une chambre dans un hôtel moins cher. Bref, des bons plans loisirs, culture, sports, transport, logement qui ont déjà séduit 6 millions de jeunes. Un seul critère : avoir entre 12 et 30 ans.

Cartejeunes.fr



Colorier, griffonner, tamponner... bref, créer !

Livre-documentaire



Tout sur l'espace

Ici, le jeune lecteur apprend en dessinant. Ce livre-documentaire, à découvrir dès 5 ans, raconte tout sur le Big Bang, les étoiles, la Voie lactée, avec sérieux mais aussi beaucoup de poésie loufoque. Le système solaire prend des allures de salade de fruits ; pour appréhender la taille des planètes, celles-ci se déguisent en ballons de basket ou balles de golf ; et les ovnis prennent la forme d'objets de cuisine. Informatif, créatif et ludique.



De Harriet Russell, *Les Grandes Personnes*, 15 euros.

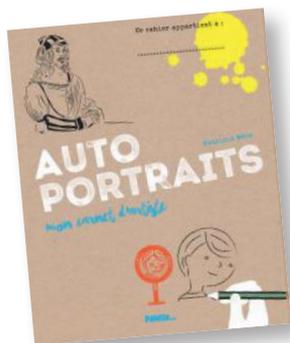
À partir de 7 ans



Autoportraits

Quel est l'ancêtre du selfie ? L'autoportrait ! Voici un carnet d'artiste qui brosse les enfants dans le sens du poil et qui va titiller leur tendance narcissique. Le principe est simple et efficace : chaque page présente l'autoportrait d'un peintre célèbre, et l'enfant doit, en vis-à-vis, se mettre en scène en utilisant la même technique. Comme Frida Kahlo s'est entourée de quatre singes, il devra se représenter avec des animaux qui lui sont chers. Comme Lichtenstein et son miroir brisé, il devra créer sa propre version d'un autoportrait en mouvement. Comme Magritte, il devra cacher son visage derrière une pomme...

Édition Palette, 13,80 euros.



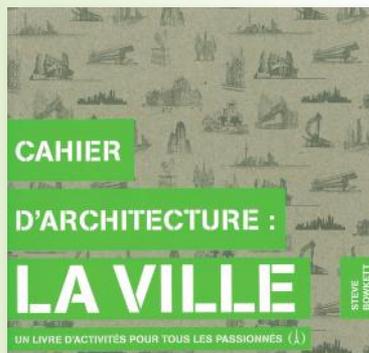
Pour les amateurs de dessin technique



Cahier d'architecture : la ville

Perspectives, points de fuite, ligne d'horizon, textures, formes et effets de matière... Bienvenue dans le monde de Steve Bowkett, passionné par le dessin technique et qui a enseigné et pratiqué l'architecture pendant plus de vingt-cinq ans. Son cahier d'activités, consacré à la ville, invite les adolescents, étudiants et futurs urbanistes à dessiner l'avenir de notre environnement urbain. Des cités de l'Antiquité aux constructions de notre époque contemporaine, les points de départ sont nombreux pour qu'ils puissent laisser libre cours à leur imagination. Les dessins à compléter, tout en noir et blanc, sont de toute beauté. Premier plaisir : feuilleter le livre. Deuxième plaisir : faire aussi bien !

Traduit par Lucas Condamine, *Les Grandes Personnes*, 17,50 euros.



Dès 4 ans



30 activités pour artistes en herbe

D'une pierre, deux coups : proposer des activités artistiques aux enfants et décorer la maison avec goût. Ainsi, les taches de peinture se transforment en œuvres fleuries, des bisous au rouge à lèvres créent le pelage d'un ours, les petits doigts trempés dans la peinture révèlent un tableau impressionniste. Au total, plus de 30 idées sont suggérées, et tout un tas de techniques explorées : tamponner, découper, pulvériser, coller...

De Claudia Schaumann, *Glénat jeunesse*, 19,90 euros.



Pour futurs grands frères et grandes sœurs



Bébé arrive !

Pas simple pour eux de se projeter dans leur futur rôle de grand frère ou de grande sœur.



Alors, voilà un cahier d'activités pour les y aider. Au fil de la grossesse, l'aîné pourra remplir l'arbre généalogique, décorer les pyjamas, choisir la couleur des yeux du nourrisson qui grandit dans le ventre de maman, entourer ses aliments préférés quand le futur bébé devra se contenter d'un biberon... Chic, il va prendre conscience des avantages liés à sa position de « grand » !

De Lie Dirx, *p'titGlénat*, 13 euros.

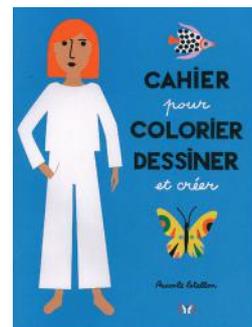
À partir de 3 ans



Cahier pour colorier, dessiner et créer

Les petits devront imaginer les motifs des poissons ou ceux des papillons, redonner des couleurs à une forêt fantastique tracée sur un fond noir, esquisser les différentes pièces d'un défilé de mode. Après le succès de ces précédents cahiers d'activités, Pascale Estellon encourage une fois encore l'élan créatif des enfants dès 3 ans. Une nouvelle proposition graphique réussie !

De Pascale Estellon, *Les Grandes Personnes*, 12,50 euros.



Du 11 au 28 juillet à Avignon



Festival Théâtre'enfants

Comme chaque année, en marge du grand rendez-vous théâtral avignonnais, l'équipe de l'Eveil artistique continue d'offrir une programmation entièrement destinée aux enfants et aux adultes qui les accompagnent, convaincue de l'importance de favoriser leur rencontre avec le spectacle vivant. Durant 16 jours et plus de 200 représentations, le festival Théâtre'enfants invite à découvrir les univers de 15 compagnies.

Au programme de cette 35^e édition : un voyage sensoriel pour les bambins dès 18 mois (« Air(e) de couleurs »), des fables musicales (« Les amours sous-marines » ; « Duokami »), des marionnettes (« Un mouton dans mon pull »), du théâtre (« Arsène et Coquelicot » ; « Micky et Addie »), et bien d'autres créations encore...

festivaltheatrenfants.com



Réseaux sociaux



Le défi de la baleine bleue

Depuis le début du mois de mars 2017, un nouveau jeu dangereux, intitulé « Blue Whale Challenge » (le défi de la baleine bleue), cible les 12-15 ans sur les réseaux sociaux. Enrôlés par un parrain ou un tuteur, les adolescents se trouvent engagés dans une série d'une cinquantaine de défis de risque croissant (privation de sommeil, écoute de musiques violentes, scarifications), dont l'ultime étape conduit au suicide. Il s'agit d'une forme de cyberharcèlement. Au fur et à mesure des défis, les parrains exercent une influence de plus en plus importante pouvant aller jusqu'aux menaces de mort. À ce jour, seuls quelques cas isolés d'adolescents participant à ce jeu ont été recensés en France et aucun cas mortel n'a été répertorié. Afin d'éviter que ces challenges ne fassent de victimes en France, il est néanmoins important d'agir préventivement. C'est pourquoi le ministère de l'Intérieur, dans un communiqué du mois d'avril, a invité les parents à faire preuve de la plus grande vigilance vis-à-vis de ce phénomène. Il est indispensable de parler ouvertement de cette problématique et des dangers qu'elle entraîne.



Du 20 au 25 août 2017



Au Bonheur des Mômes au Grand-Bornand

A l'heure où de nombreux rendez-vous culturels se sont vus contraints de baisser le rideau, la question du maintien d'au Bonheur des Mômes s'est posée. Envers et contre tout, le choix a été fait de conserver le festival dans sa durée et son envergure internationale. Ce sont donc plus de 90 000 festivaliers, grands et en culottes courtes, qui sont attendus sous les chapiteaux du Grand-Bornand. Quelque 75 compagnies de toute l'Europe offriront 403 représentations !

aubonheurdesmomes.com



Rapport annuel



La Croix-Rouge alerte sur la paupérisation des jeunes

Comment accepter en 2017 que près de 55 % de jeunes aient dû renoncer à des soins, faute de ressources financières suffisantes pour 48 % d'entre eux ? Comment accepter que plus de 13 000 étudiants parisiens se privent de 4 à 6 repas par semaine faute de pouvoir se les payer ? Dans la deuxième édition de son rapport annuel, « Pacte pour la santé globale des jeunes », publié le 31 mai, la Croix-Rouge alerte sur la paupérisation des jeunes, notamment étudiants. Elle dresse un panorama inquiétant de leur situation : ainsi, la part des moins de 25 ans parmi les bénéficiaires des épiceries solidaires de la Croix-Rouge est passée de 11,9 % en 2015 à un peu plus de 13% en 2016. Le président de l'organisation, Jean-Jacques Eledjam, interpelle Agnès Buzyn, nouvelle ministre des Solidarités et de la Santé, à se saisir des propositions énoncées dans le rapport : l'accès aux minima sociaux à partir de 16 ans, le déploiement des maisons des adolescents et des espaces santé jeunes sur le territoire, la hausse des financements destinés aux actions éducatives de promotion de la santé, la mise en œuvre effective de sanctions à l'encontre des professionnels de santé refusant de prodiguer des soins aux jeunes vulnérables, l'intégration d'un volet « santé » dans le cadre du service civique.



Tribune



Surexposition des enfants aux écrans : de graves effets sur leur développement

« Nous, professionnels de la santé et de la petite enfance, souhaitons alerter l'opinion publique des graves effets d'une exposition massive et précoce des bébés et des jeunes enfants à tous types d'écrans : smartphone, tablette, ordinateur, console, télévision », publie un collectif de médecins et professionnels de la petite enfance dans une tribune au *Monde* parue le 31 mai. Ces spécialistes s'alarment de recevoir de plus en plus de très jeunes enfants atteints de troubles importants de la communication : « à 3 ans, ils ne nous regardent pas quand on s'adresse à eux, ne communiquent pas, ne parlent pas, ne recherchent pas les autres, sont très agités ou très passifs ». « Ce problème doit être un enjeu majeur de santé publique », concluent-ils.

Un poste aux multiples interactions

Loin d'être monotâche et routinier, le métier de comptable va bien au-delà de la simple saisie de chiffres. A la croisée des services, il est partie prenante de la stratégie de la structure dans laquelle il travaille.

Un regard bleu pétillant et doux à la fois. Béatrice de Germiny, 28 ans, comptable à La Fabrique Pola, prend le contrepied des clichés qui collent au métier. « L'intello à lunettes, coincé au fond d'un bureau, qui ne voit jamais le soleil et ne sourit pas, ce n'est pas du tout ça ! », s'en amuse-t-elle, en désignant son lieu de travail, un open space coloré « où il y a toujours du passage. Des salariés qui me sollicitent pour une facture, une note de frais... Sans compter les contacts avec les clients, les fournisseurs, la direction... Je ne me sens pas du tout isolée. C'est très vivant et de fait, on se sent comme un maillon central », ajoute celle qui a intégré en 2010 ce collectif bordelais dédié à la création contemporaine, la diffusion et la production artistique. Aujourd'hui, elle y supervise la comptabilité de 13 associations et, sous la casquette de gestionnaire de paie, traite les bulletins de salaire et les contrats de travail d'une trentaine de salariés.

Résoudre des problèmes concrets

Son quotidien est rythmé par la saisie, sur logiciels comptables et tableaux Excel, de chiffres (dépenses, recettes, factures...), la réalisation d'opérations comptables, de bilans financiers, l'acquiescement des impôts, les déclarations de TVA... Des tâches qui demandent vigilance et rigueur. « Mais ce métier n'est pas que de l'enregistrement de chiffres. Comme un peu à l'école primaire, on est amené souvent à résoudre des problèmes très concrets... », explique

Béatrice, qui confie d'ailleurs n'avoir jamais été très bonne en maths durant sa scolarité. « La compta, c'est très différent des théorèmes abstraits que l'on apprend à l'école, c'est gérer de l'argent et appliquer une logique à des situations réelles, ce qui est assez stimulant et même amusant ».

Le comptable se doit d'être également toujours à la page des évolutions juridiques, fiscales et sociales. « Cela nécessite une veille sur les nouveautés en matière de droits sociaux, fiscaux, de lois, d'évolutions de TVA... Rechercher ces informations, les expliquer aux différents services, est aussi une part importante de mon travail, qui de fait, n'a rien de routinier », témoigne la jeune comptable, qui évoque également des missions de conseil et de formation. « J'aide ainsi les responsables des différentes associations à construire leur budget prévisionnel, je les conseille sur les calculs de coût, les demandes de subventions... Je mène même des sessions d'informations sur « comprendre son compte de résultats, comment évaluer l'impact financier de tel ou tel projet... ».

Jackpot sur le marché de l'emploi

Les formations de comptable comprenant des modules en droit social, fiscal et du travail, en management... illustrent bien justement la diversité

des tâches. Plusieurs diplômes « comptabilité et gestion » (Bac+2 ou 3) ouvrent le sésame du métier : BTS, DUT, licences, Diplôme de comptabilité et gestion (DCG)... « Et pour le marché du travail, c'est jackpot », constate Béatrice, « une fois diplômé, en un ou deux mois, on trouve généralement un emploi, ce qui signifie aussi qu'on peut changer assez facilement d'entreprise si on le souhaite ».

Débutant généralement avec un SMIC, les comptables peuvent assez vite être rémunérés entre 1600 € à 2200 € brut. « Dans une association ou en PME, les salaires sont souvent moindres par comparaison avec les grandes sociétés », précise-t-elle, « mais en revanche, on gagne en diversité des missions, en autonomie et sur le plaisir d'être partie prenante de la stratégie et d'un projet global ».

Marianne Peyri

Béatrice de Germiny, 28 ans, décrit un métier aux missions variées et stimulantes.



Gare aux ultra-violetts !

Comment bien protéger leurs yeux du soleil

Il est un cas où vacances se doit de rimer avec vigilance : équiper ses enfants de lunettes de soleil, non pas « gadget » ni « branchées », mais réellement protectrices.

Près de 26 % des enfants ne posséderaient pas de lunettes de soleil⁽¹⁾, et lorsqu'ils en ont, c'est souvent la croix et la bannière pour leur en faire porter. Et enfin qui n'a pas cédé, pour quelques euros, à l'achat, sur un stand de marché, de petites lunettes fantaisie ? Pourtant, l'exposition aux rayons ultra-violetts fait des dégâts sur la vue de tout un chacun, mais plus encore sur celle des enfants. « Les yeux sont un organe qui subit des agressions toute la vie durant. Ces attaques ont le plus souvent un effet cumulatif, c'est-à-dire qu'un traumatisme de l'enfance aura des répercussions à l'âge adulte », alerte le Dr Bursztyn, ophtalmologue parisien, spécialiste en pédiatrie, déficit visuel et maladies rares. Selon lui, la nécessité de protéger la vue des effets de la lumière est d'autant plus cruciale que « l'enfant est moins sensible à l'éblouissement qu'un adulte et ressent moins la nécessité de protection contre la lumière. Pourtant, il faut insister car l'abus de lumière commence à dégrader lentement le métabolisme de l'œil ».



La mention CE sur l'étiquette n'est pas toujours une garantie de contrôle.

La norme CE et des indices 3-4

Le choix des lunettes est dès lors primordial. Les opticiens professionnels sont les plus à même pour « guider les parents dans le choix d'une monture adaptée à la morphologie de leur enfant, pas trop lourde, et suffisamment large pour être bien protectrice », conseille le Dr Bursztyn. Le b.a.-ba, comme garantie de qualité, est d'acheter des lunettes portant la norme

CE, de préférence gravée à l'intérieur des branches ; la mention CE seule sur l'étiquette n'étant pas toujours une garantie de contrôle. De plus, « l'enfant doit être équipé avec une cotation élevée de protection », soit des verres de catégorie 3 ou même 4 pour des séjours en mer ou en montagne. Enfin, à bannir : les lunettes gadget, morceaux de plastique coloré ou verres teintés ou dits dégradés mais non traités contre les UV qui s'avèrent plus néfastes que tout car ils incitent la pupille à rester grande ouverte. Pour les enfants portant des lunettes correctrices, des verres de protection UV existent. Quant aux lentilles, portées par des enfants dans des cas rares (opération de la cataracte, très forte myopie...), très peu sont celles dotées d'un système protecteur. Dans ce cas, « les lunettes solaires doivent compléter un équipement en lentilles », recommande le Dr Bursztyn.

Marianne Peyri

Quid des verres anti-lumière bleue ?

Accros des nouvelles technologies en tout genre, les plus jeunes seraient exposés aux méfaits de la lumière bleue émise par les écrans, accusée de provoquer mal de tête, stress et fatigue. On voit ainsi désormais les opticiens proposer des lunettes anti-lumière bleue. S'appuyant sur les opinions émises par la Société française d'ophtalmologie, le Dr Bursztyn estime que « ces lunettes ont été étudiées de façon précise et filtrent réellement la longueur d'onde nécessaire. Le gros problème est de connaître les bonnes indications et là, les opinions divergent ».

Selon lui, « certaines maladies rétiniennes nécessitent une protection renforcée mais elles sont rares. Pour les autres, le port de verres protecteurs doit être ponctuel ». Il invite dès lors les parents à rester prudents et pointe du doigt les smartphones et tablettes dont les écrans ne sont pas pourvus de filtre diminuant le rayonnement, contrairement aux ordinateurs. « Réduire au minimum l'utilisation de ces écrans chez l'enfant semble raisonnable. Quant aux appareils à réalité virtuelle, leur toxicité semble importante et sont à déconseiller ».

(1) Baromètre 2016 de la santé visuelle des Français réalisé par l'ASNAV (Association nationale pour l'amélioration de la vue).

Leur apprendre à relever la tête

Téléphone portable : discuter et réguler

Avez-vous déjà compté le nombre d'heures passées sur son téléphone portable par chacun des membres de la famille à la maison ? Oui, quelques fois, la réponse donne le tournis... Aujourd'hui, enfants comme adultes sont accros à cet objet qui a chamboulé le quotidien. Parfois, les repas ne sont même plus préservés. Quelles stratégies peut-on mettre en œuvre pour limiter la dépendance ?

Génération têtes baissées

92,62% de filles et 90,03% de garçons de 15-18 ans sont inscrits sur au moins un réseau social (68,12% et 59,82% des 11-14 ans)¹. Objet incontournable de socialisation dès le collège, les téléphones portables s'invitent dans les familles de plus en plus tôt et prennent de plus en plus de place. C'est simple, depuis que le petit dernier a obtenu l'objet tant convoité, les têtes baissées sur leur écran dominent dans la maison.

Un couteau suisse numérique

« Les usages que font les adolescents du téléphone portable préexistaient avant l'apparition de l'outil, assure Boris Manenti, coauteur de *Portables, la face cachée des ados*². Ce couteau suisse numérique est à la fois une chaîne hi-fi, un baladeur, une radio, un journal intime, une console de jeux, un album photo, un lien avec les amis et un téléphone. » Ce dernier usage est même accessoire. « On perd du temps à téléphoner, commente Zoé, en terminale. C'est plus rapide d'envoyer un Snapchat auquel on répond quand on a deux minutes. »

Un « tue-l'ennui » 24 heures sur 24

À y regarder de plus près, l'ado du XXI^e siècle diffère peu de celui du XX^e siècle. Sur le fond, « il cherche tout autant à se construire en s'émancipant du cocon familial », constate Boris Manenti. Mais sur la forme, cette génération, appelée aussi deux pouces (que les ados utilisent avec dextérité et célérité), passe par cette petite boîte technologique, véritable agora

virtuelle. Loin d'être un doudou numérique qui maintient le lien, « le téléphone portable permet à l'adolescent de prendre de la distance avec ses parents et d'être en permanence avec ses amis, même à l'intérieur de la maison. » Et, par la même occasion, à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit. « Ce « tue-l'ennui » peut, du coup, avoir des conséquences nuisibles sur le sommeil », admet Boris Manenti. Aux parents d'intervenir et de rappeler les effets néfastes des écrans sur l'endormissement qu'ils peuvent constater eux-mêmes.

Un sujet de conversation

Car inutile d'avoir un sens de l'observation ultra-développé pour remarquer des cheveux blancs sur les têtes baissées. Exceptés quelques adultes qui résistent, beaucoup utilisent un téléphone portable. « C'est un sujet de conversation inépuisable entre parents et enfants, constate Boris Manenti. À partir du moment où leur intimité est respectée, les adolescents adorent en parler. » Expliquer un réseau, montrer une création numérique, partager une info, signaler un post qui dérange... Les ados savent relever la tête s'ils se sentent écoutés ou s'ils sont intéressés. « Grâce à ma fille de 15 ans, j'ai découvert Discover de Snapchat, raconte



Les téléphones portables s'invitent dans les familles de plus en plus tôt et prennent de plus en plus de place.

Dominique. Le journal *Le Monde* y propose une actualité quotidienne animée. Depuis, on la commente régulièrement. »

Un temps de déconnexion partagé

D'un côté, Snapchat, Youtube et Instagram ; de l'autre, Facebook, Twitter et les mails. Si l'usage diffère, ados comme parents peuvent, en revanche, se montrer aussi accros. Pour résister à la dictature des portables, une régulation familiale s'impose par un temps de déconnexion partagé. Le temps du repas apparaît le plus propice. Une corbeille à l'extérieur de la salle à manger peut aider les plus récalcitrants à s'en séparer. « Aux parents de montrer l'exemple », conclut Boris Manenti.

Anne-Flore Hervé

(1) Étude 2017 : les 11-18 ans et les réseaux sociaux par Génération numérique.

(2) Enquête de Boris Manenti et Céline Cabourg, Flammarion, 240 pages, 19 €.

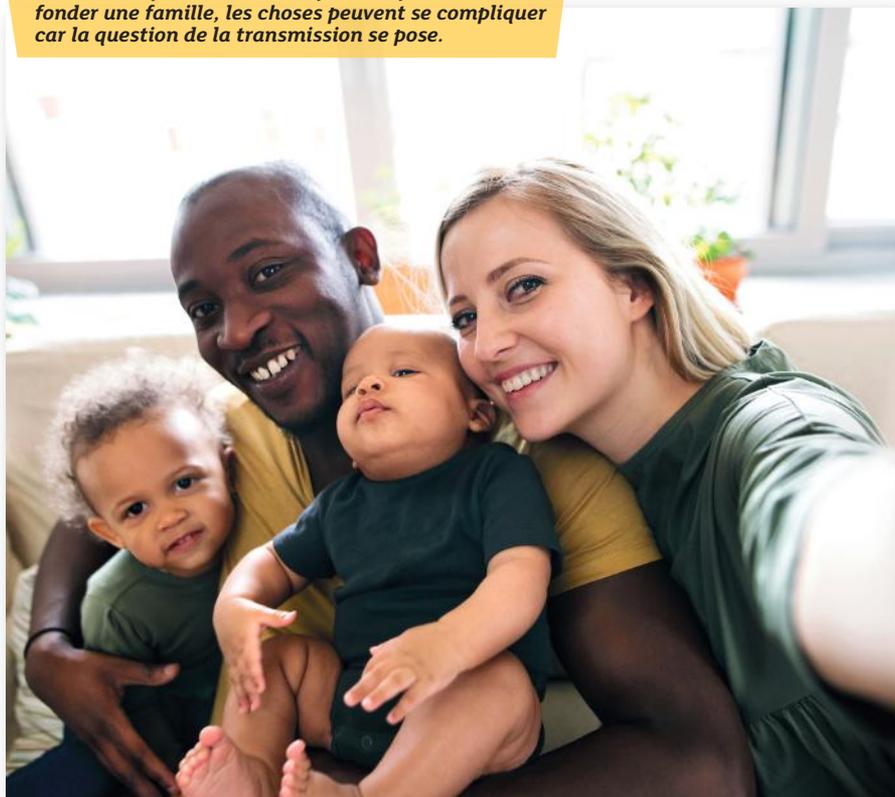
L'éducation dans les familles biculturelles : difficultés, atouts ?

Couples mixtes, enfants pluriels

Ils ont une nationalité, une couleur de peau ou une religion différente : on les appelle les couples mixtes. Si, pour les enfants, cette double origine est bien souvent synonyme d'enrichissement, elle suppose néanmoins un dialogue nourri et bienveillant entre les parents, dans l'intérêt de l'enfant.

Bien qu'elle vive en France depuis l'âge de 8 ans, Laïla, 37 ans, porte en elle l'empreinte de différentes cultures. Celles de sa mère, américaine et norvégienne, et celle de son père, française. Chez elle, ce métissage est heureux, très heureux même. « Mes parents aiment bien les traditions mais pas les choses qui se répètent, dit-elle. Quand j'étais enfant, aucun repas de fête ne ressemblait à un autre ; c'était toujours un joyeux mélange ; un plat norvégien, un dessert français, etc. J'ai le sentiment d'avoir navigué avec bonheur entre ces différentes cultures. » Cet héritage, qui a induit chez Laïla une identité « plurielle » (« je me sens avant tout européenne », dit-elle), est celui que la jeune femme a l'intention de transmettre à son fils, Faress, 16 mois, né de ses amours avec son mari, Mohamed, Égyptien : « Ce qui nous importe est de lui donner la possibilité de "naviguer" à son tour entre les différentes cultures dont il est issu et que cela se traduise chez lui par la plus grande ouverture d'esprit possible. Autrement dit, nous souhaitons lui transmettre l'idée qu'il y a dans le monde plusieurs façons de vivre, de manger, de faire la fête et qu'elles sont toutes aussi respectables. » Sensibilité aux autres, éducation à la différence... Sans compter une aisance que certains enfants issus de couples mixtes acquièrent très tôt : « Personnellement, je me sens aussi à l'aise en France qu'aux États-Unis, remarque la jeune femme. Ce qui est un atout pour voyager, travailler ».

Pour les couples mixtes, dès qu'il est question de fonder une famille, les choses peuvent se compliquer car la question de la transmission se pose.



Pourtant, à y regarder de plus près, cette double transmission culturelle est loin d'être automatique chez tous les enfants, car elle suppose non seulement une envie de transmettre de la part de chacun des parents mais une « maîtrise » réelle de sa propre culture d'origine. Anne Unterreiner¹, docteure en sociologie, a enquêté sur les enfants de couples mixtes en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle remarque : « Certains parents d'origine étrangère ne sont pas en capa-

cité de transmettre quoi que ce soit de leur culture d'origine parce qu'eux-mêmes ont été très peu en contact avec cette culture. Par ailleurs, d'autres parents font le choix délibéré de ne pas transmettre par crainte des discriminations que leur enfant pourrait subir dans le pays où ils grandissent. » Car, si le fait de recevoir un héritage pluriel est incontestablement une chance pour un enfant – « la possibilité d'avoir une vision complexe du monde et une connaissance approfondie d'univers différents », note

l'experte – il peut également être source de tensions : « Parmi les difficultés rapportées par certains, il y a l'injonction à « choisir » entre les deux cultures d'origine qui émane parfois de l'entourage (famille élargie, amis, etc.). Par exemple, les phrases entendues à l'occasion d'un conflit ou même d'un match de foot : « Tu ne peux pas être pour l'un et pour l'autre, tu dois choisir ton camp ». Mais aussi le décalage ressenti entre la manière dont l'enfant se perçoit et l'image qu'ont les autres de lui. « En France, par exemple, certains de mes « enquêtés » m'ont dit la souffrance d'être sans cesse renvoyés à leur « pays d'origine », en raison de leur nom, leur religion ou leur couleur de peau, remarque Anne Unterreiner, alors même qu'ils se sentent complètement français. »

Compromis et concessions...

Autre condition à une double transmission réussie : un dialogue nourri et bienveillant entre les deux parents. « Tant que l'on est deux adultes sans enfant ayant décidé de vivre ensemble, la question de la double origine n'est pas vraiment problématique, observe Isabelle Lévy², écrivaine et conférencière, spécialiste des couples mixtes. Mais dès qu'il est question de fonder une famille, les choses peuvent se compliquer car la question de la transmission se pose ». Dans quelle(s) tradition(s) souhaite-t-on inscrire l'enfant ? Que va-t-on lui communiquer en termes de rites alimentaires, codes vestimentaires, coutumes festives ? « Mieux vaut s'être interrogé l'un et l'autre autour de ces questions avant la conception même du premier enfant, souligne l'experte : qu'est-ce qui est important pour l'un ou l'autre, certaines de leurs coutumes sont-elles antinomiques ou pas... et surtout, quels compromis ou concessions chacun est prêt à accepter pour lui garantir une éducation sereine et cohérente sans pour autant se perdre.

Ceci permet de lever un maximum de tabous et d'éviter bien des déconvenues : « Il n'a jamais été question que mon fils soit baptisé ! » ou « Il n'est pas question que ma fille entende des berceuses dans une langue qui n'est pas la mienne » par exemple... » Sans négliger, non plus, la pression exercée, dans certains cas, par l'entourage familial, circonspect quant à certaines orientations. « Souvent, le

Parmi les difficultés rapportées, il y a l'injonction à « choisir » entre les deux cultures d'origine. A l'occasion d'un match de foot par exemple, certains estiment que l'on doit encourager l'un des deux camps.



choix du prénom est le premier élément de crispation au sein de la famille, précise Isabelle Lévy, car il donne nécessairement une indication sur la tradition dans laquelle on inscrit l'enfant. Pour la belle-famille, cela peut être vécu comme une véritable trahison ».

La religion à bonne distance

Pour le reste, l'héritage biculturel inclut nombre de références historiques, festives, culinaires, et se traduit aussi, bien souvent, par une double obéissance religieuse : l'un des parents est catholique, l'autre musulman, l'un des parents est juif, l'autre protestant, l'incroyance, l'autre non. « Néanmoins, la plupart du temps, les mariages mixtes se lient dans des familles pas ou peu pratiquantes, remarque Isabelle Lévy. La transmission se limite à une pratique festive et culturelle (assister, par exemple, à la messe de Noël et fêter l'épiphanie en partageant une galette des rois, tout en assistant une fois l'an à un office dans une synagogue, sans qu'il n'y ait d'autre forme d'engagement religieux). S'il est possible de transmettre simultanément deux cultures, il semble inenvisageable de transmettre simultanément

deux pratiques religieuses. »

Ainsi donc, seule une mise à distance garantirait une éducation sereine... Sans pour autant rejeter la culture religieuse dans son ensemble. « Mes « enquêtés » ont pour la plupart une vision très ouverte et très syncrétique du religieux, avec l'idée que Dieu existe peut-être, mais que l'institution qu'il y a derrière importe peu », note Anne Unterreiner. De quoi renforcer, peut-être, encore un peu plus un regard tolérant sur l'autre et ses différences...

Emilie Gilmer

(1) Auteure de *Enfants de couples mixtes. Liens sociaux et identités*, éd. Presses universitaires de Rennes.

(2) Auteure de *Vivre en couple mixte, quand les religions s'emmêlent*, éd. L'Harmattan.

Pour en savoir plus

■ Retrouvez une mine d'informations sur le site **Les amoureux au ban public, mouvement de défense des droits des couples binationaux** : www.amoureuxauban.net

Le chiffre

45% des jeunes sortants de cycle professionnel ont un emploi, sept mois après la fin de leurs études en lycée. Un taux qui augmente de deux points en 2016 après trois années de dégradation. Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : les diplômés ont un taux d'emploi de 49% contre 34% pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé.

Source : Note d'information de la Depp, n°12, juin 2017.

20 septembre 2017

10^e journée du refus de l'échec scolaire

Organisée par l'Association de la fondation étudiante pour la ville, la Journée nationale du refus de l'échec scolaire, dont la FCPE est partenaire, aura lieu le 20 septembre prochain. Pour cette 10^e édition, le thème retenu est celui du climat scolaire. Le sociologue

Benjamin Moignard, dont les travaux portent sur ces sujets, a accepté d'être le parrain. Le grand débat à Paris sera l'occasion de rendre publique l'enquête exclusive menée auprès des collégiens scolarisés en réseau d'éducation prioritaire.

lab-afev.org



Conseil scientifique de la FCPE

Des notes pour déconstruire les idées reçues sur l'école

En 2016, la FCPE a décidé de réactiver son conseil scientifique afin que ce dernier contribue à diffuser les connaissances scientifiques sur les questions scolaires et éducatives. Cette année, les chercheurs qui le composent ont lancé une publication intitulée Les notes du conseil scientifique, afin de déconstruire les idées reçues sur l'éducation sur des sujets intéressant les parents d'élèves. Ces courtes notes font écho à des revendications portées par la FCPE. Trois notes ont d'ores et déjà été publiées et sont consultables sur le site de la FCPE : *L'exclusion temporaire au collège* ou le « collège fantôme » par le sociologue Benjamin Moignard ; *Qualité de vie à l'école : La France mauvaise élève de l'OCDE* par Denis Meuret, professeur en sciences de l'éducation ; *Les devoirs à la maison : un facteur d'inégalité supplémentaire*, d'Etienne Douat, maître de conférences en sociologie à l'université de Poitiers.

fcpe.asso.fr



Retour à la semaine de 4 jours

Le Conseil supérieur de l'éducation se prononce contre le projet de décret

Avant d'entrer au Conseil supérieur de l'éducation jeudi 8 juin, et avant l'examen de deux projets de décrets décisifs sur les rythmes scolaires et la réforme du collège, la délégation FCPE a manifesté symboliquement sa détermination contre le retour de la semaine de 4 jours, grâce à une caricature du dessinateur Berth. Pour la FCPE, la semaine de neuf demi-journées de classe ne doit faire l'objet d'aucune dérogation accordée aux communes afin de garantir l'égalité de tous les élèves sur le territoire. Une position soutenue par les autres membres du CSE, qui se sont prononcés majoritairement contre cette mesure proposée par le nouveau ministre de l'Éducation nationale. Le même jour, les commissions de l'éducation et des finances du Sénat ont présenté leur rapport sur le sujet, validant la semaine de 4 jours et demi et préconisant la réduction des congés d'été.



Coéducation

Renforcer la présence des parents au sein de l'école

L'article L 521-4 du code de l'éducation modifié par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 9 juillet 2013 prévoit que soit créé, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués. Dans les faits, peu de parents ont eu connaissance de cette nouveauté, et peu d'espaces parents ont vu le jour. A l'occasion de son congrès national à Biarritz, la FCPE a donc publié une plaquette pour informer les parents sur ce lieu qui doit favoriser le dialogue avec les équipes éducatives.

Pour se le procurer, contacter la FCPE : fcpe@fcpe.asso.fr.

Transports scolaires

Vers une augmentation des coûts à la rentrée

En janvier dernier a eu lieu le transfert administratif de la compétence Transports scolaires aux conseils régionaux. Une décision qui risque de peser sur les familles à la rentrée prochaine. L'uniformisation des coûts peut en effet, sur certains territoires, remettre en question la gratuité qui prévalait jusqu'ici. C'est pourquoi la FCPE a d'ores et déjà écrit à Philippe Richert, président de Régions de France, pour attirer son attention sur différents points : l'importance de la concertation avec les parents, la nécessaire vigilance sur le temps de trajets des élèves, et l'indispensable réflexion à mener sur la carte des transports.



Accueil et réussite de tous les élèves

Organisation de la scolarité des enfants migrants

Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son école. L'obligation de mettre en place des actions particulières pour leur scolarisation est inscrite dans le code de l'éducation.

PRINCIPE



L'école accueille tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire, leur parcours antérieur ou la situation administrative de leurs parents.

ACCUEIL DE L'ÉLÈVE ET DE SES PARENTS

Cet accueil commence par une information claire et accessible qui présente le système éducatif français. Un document, traduit en langue d'origine, renseigne la famille et l'élève sur les procédures administratives.



Le **livret scolaire** témoigne des progrès accomplis et de la validation des acquis de l'élève.



ÉVALUATION

Tout élève allophone arrivant bénéficie d'une évaluation de :

- ses connaissances en langue française
- ses compétences verbales ou non verbales dans d'autres langues vivantes, notamment en anglais
- son degré de familiarisation avec l'écrit
- ses compétences scolaires
- ses centres d'intérêt



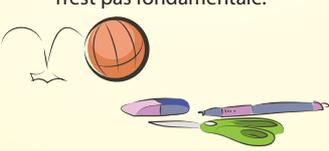
SCOLARISATION DE L'ÉLÈVE

Les élèves sont inscrits **obligatoirement** dans les classes ordinaires de l'école maternelle ou élémentaire.



Ils sont pris en charge par l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) avec la première année entre 9 et 12 heures de français minimum selon le niveau de l'élève, plus deux autres disciplines. L'élève peut à tout moment de l'année intégrer une classe ordinaire et ne doit pas rester plus d'une année en UPE2A sauf exception.

Il convient d'intégrer les élèves dans les classes ordinaires lors des cours où la maîtrise du français n'est pas fondamentale.



A SAVOIR



- Les parents de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits que les parents français : droit de vote et éligibilité aux élections de parents d'élèves.
- Ils ont accès au dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) pour les aider à acquérir la langue française, à connaître le fonctionnement de l'école.

En savoir plus : Circulaire du 2 octobre 2012 publiée au BO du 11 octobre 2012.

David Lory

texte juridique

Décret du 9 mai 2017 publié au JO du 10 mai 2017

Réserve civique : celle de l'Éducation nationale obéit à des règles particulières

À la suite des attentats de 2015 est née la loi « Égalité et citoyenneté », ayant notamment pour objectif de généraliser l'engagement citoyen. Dans ce cadre, une réserve citoyenne générale a été créée. Le décret du 9 mai 2017 publié au JO du 10 mai 2017 relatif à la réserve civique précise ses modalités de mise en œuvre. Le texte détaille le contenu de la charte de la réserve civique, définit son autorité de gestion et ses compétences, les modalités d'inscription des réservistes et d'autorisation des missions impliquant leur intervention récurrente. Il détermine aussi la durée maximale hebdomadaire de l'intervention d'un réserviste au titre d'une mission récurrente. Mais attention, l'article 11 du décret prévoit que la réserve citoyenne de l'Éducation nationale, réserve thématique désormais intégrée à la réserve civique, obéit à des règles d'organisation particulières qui dérogent à la plupart de ses dispositions. En effet, les articles 2 à 7 du présent décret ne sont pas applicables. Est également précisé que l'autorité de gestion de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale est le recteur d'académie.

Vers des missions de plus en plus pédagogiques

Atsem : un métier en mutation

Assistant les enseignants dans les classes de maternelles, les Atsem, appelées autrefois « dames de services », sont de plus en plus impliquées dans des tâches éducatives. Une évolution qui soulève la question de leur statut et du cadre réglementaire.

Renommes « Atsem » depuis 1992, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, elles sont désormais près de 60 000 à officier en France. Elles, en effet, car ces postes sont à plus de 99 % occupés par des femmes. Ce sont elles qui le plus généralement accueillent les parents et leur enfant au seuil de l'école ou à la garderie du matin. Elles, également, qui aident les enfants à se dévêtir, faire leurs lacets, les accompagner aux toilettes, les changer en cas « d'accident », surveiller les temps de sieste. Elles, encore, qui, chargées de l'entretien et de l'hygiène, font en sorte que la classe soit toujours propre et aérée, qui rangent et préparent le matériel pour l'enseignant, épaulent les enfants lors des ateliers et des actions pédagogiques. Certaines, dans des classes à double niveau, prenant même en charge un groupe d'enfants.

L'impact des TAP

Dotées bien souvent auprès des petits d'une aura très « affective », les Atsem se révèlent être un maillon essentiel du bon déroulé de la classe mais aussi des temps périscolaires de par leur implication sur les temps de cantine ou de garderie. Recrutées sur la base d'un CAP Petite Enfance, les Atsem ont cependant vu ces dernières années leurs missions évoluer. On reconnaît tout d'abord davantage leur contribution à l'éveil de l'enfant par l'apprentissage des gestes du quotidien, de l'autonomie et de la socialisation. Mais, depuis 2013 notamment et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les Atsem sont de plus en plus mobilisées lors des TAP (temps d'activité

périscolaires) pour surveiller, épauler un animateur, voire animer elles-mêmes des activités. Délaissant leurs tâches plus traditionnelles d'entretien – davantage prises en charge désormais par des agents techniques –, les Atsem voient ainsi leurs missions éducatives renforcées. Non sans un hic. Ces nouvelles fonctions n'apparaissent pas ou de manière peu explicite sur leur cadre d'emplois. En grève, fin 2016-début 2017, les Atsem avaient dès lors revendiqué une clarification de leurs missions et une revalorisation de leur statut.

Une double hiérarchie, source de confusion

Recrutés et rémunérés par la commune, ces agents territoriaux ont en effet la spécificité, une fois dans l'établissement, de passer sous l'autorité de la direction de l'école où ils travaillent. Une situation qui peut prêter à confusion et source parfois de conflits « lorsque le maire et le directeur d'école n'ont pas les mêmes options et les

mêmes priorités concernant l'organisation du travail », pointe un rapport établi par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

De même, aucun texte ne précise le nombre de postes en fonction du nombre de classes ou d'élèves, ni le temps de présence obligatoire auprès des enseignants, créant une grande disparité selon les villes ou les écoles. Enfin, ces missions accrues dans le périscolaire et l'éducatif nécessiteraient une réactualisation de leur formation. Autant de points mentionnés dans ce rapport et présentés en février dernier au ministère de la Fonction publique. Un groupe de travail est à l'œuvre pour clarifier les missions, proposer des mesures sur la formation, les conditions de travail et des passerelles de reclassement ou d'évolution, aujourd'hui quasi-inexistantes. Ces conclusions devraient être rendues publiques à la rentrée scolaire 2017.

Marianne Peyri

Depuis quelques années, les Atsem des classes maternelles voient leurs missions éducatives renforcées.



→ Pour ou contre l'utilisation des réseaux sociaux en pédagogie ?

Daniel Kaplan du Conseil national du numérique

« Les ados sont moins naïfs qu'on ne le croit »

L'utilisation des réseaux sociaux comme outils pédagogiques vous semble-t-elle une bonne chose ?

En tant qu'outil au service d'un projet pédagogique, pour un travail collectif d'échange, de communication, absolument. Je ne crois pas beaucoup en revanche à la démarche consistant à les utiliser pour avertir les élèves de leurs dangers. Ce message ne peut pas venir des professeurs. Et les ados sont beaucoup moins naïfs qu'on ne le croit en la matière. Bien entendu, il ne s'agit pas de taire les précautions à prendre, mais de les traiter quand on les rencontre au cours d'un acte de production, de publication. Pas comme une fin en soi.

D'un point de vue pédagogique, qu'apportent ces réseaux ?

Ils permettent la réalisation d'un travail collectif, ce dont on manque souvent dans

l'éducation à la française, à destination d'un public dépassant celui de la classe (élèves et enseignant) et dont on ne maîtrise pas tout. Ce que je produis est-il vraiment utile ? Qu'est-ce qui fait que je serai compris ? Voilà un travail pédagogique, qui correspond à des situations que les élèves vivront durant toute leur vie professionnelle.

Certains réseaux sociaux sont-ils plus appropriés que d'autres ?

Il faut s'appuyer sur ceux dont les jeunes ont la connaissance plutôt que ceux de l'Éducation nationale, dont l'apprentissage occuperait déjà l'essentiel du temps.

Les enseignants sont-ils suffisamment formés ?

Beaucoup ont des pratiques collaboratives en ligne, en particulier dans leur travail de préparation, mais il y a une disjonction

avec leur pratique en classe qui, elle, est très peu collaborative. C'est plus largement sur cette notion de travail en commun, pas seulement sur le numérique, qu'il y a beaucoup à faire.

Faire entrer dans l'école des outils à visée commerciale - ces réseaux sociaux - n'est-ce pas un problème ?

Les élèves écrivent avec des stylos et sur des cahiers qui ont des marques ! Les outils numériques sont aujourd'hui des outils normaux du quotidien personnel et professionnel. Ce qu'il ne faut pas, c'est obliger un élève à se créer un compte sur un réseau social. Mais il suffit de se servir de ceux déjà existants.



Cofondateur de la Fondation pour l'internet nouvelle génération (FING), Daniel Kaplan est membre du Conseil national du numérique.

Bertrand Formet, enseignant et formateur numérique

« Un outil collaboratif d'écriture, d'ouverture, d'éducation »

D'un point de vue pédagogique, à quoi peuvent servir les réseaux sociaux ?

Tout d'abord, il faut préciser que ce sont des outils, pas une finalité. Les utiliser n'est donc pas une obligation, c'est une démarche volontaire à avoir. Ceci étant, l'intérêt est multiple. D'abord, c'est un outil d'écriture. On écrit pour être lu, pour une communauté, ce qui

des synonymes. Il y a souvent plusieurs jets. On écrit dans 140 cases papier avant de passer à l'ordinateur... C'est un outil de réflexion sur la langue. C'est également un outil collaboratif, de communication, d'ouverture sur le monde, de création d'un réseau de pairs avec d'autres classes...

Voyez-vous aussi ces réseaux comme un outil d'éducation aux médias ?

Bien sûr, un outil formidable. Les réseaux sociaux permettent de s'interroger sur l'identité numérique, sur nos droits et nos devoirs en la matière, de confronter les sources... Comment ça marche ? Pourquoi est-ce gratuit ? Qu'est-ce que je dis de moi, des autres ? Ai-je le droit d'envoyer cela ? Il faut se poser ces questions préa-

lablement à tout envoi de message et accompagner les enfants dans la recherche des réponses. Les réseaux sociaux sont des outils qu'ils utilisent de toute façon, donc il y a une nécessité à les accompagner. Quand cela est fait dans un cadre scolaire, protégé, on sait où l'on va. Je m'adresse aussi aux parents : l'interdiction n'est pas la solution, l'utilisation sera cachée. Il ne faut pas interdire parce qu'on ne connaît pas, il faut essayer de comprendre et ne pas laisser son enfant se débrouiller seul, sinon on le met en danger. À toutes fins utiles, le réseau Canopé est ouvert aux parents !

Propos recueillis par Bruno Quattrone



Bertrand Formet est professeur des écoles et formateur autour du numérique et de son utilisation. Il est directeur de l'atelier Canopé du Doubs.

lative. Ensuite, si l'on prend l'exemple de Twitter, il y a un travail sur l'écriture elle-même. Écrire court, cela semble simple mais c'est compliqué. Il faut réfléchir à

Pour lutter contre le décrochage scolaire

Adolescentes et futures mamans

Une grossesse qui intervient durant la scolarité se traduit bien souvent par un temps de décrochage, qui devient parfois irréversible. Face à cette réalité, le service d'accompagnement des mères lycéennes (Samely), dispositif porté par le réseau des PEP*, se mobilise.

« **Q**uand je suis tombée enceinte, j'avais 18 ans et j'étais en première année de CAP, raconte Clara**. Au début, c'était difficile ; avec les nausées, la fatigue, j'avais tendance à m'endormir en cours... Sans compter les jours d'absence ». Lors d'un séjour à l'hôpital, la jeune femme rencontre une assistante sociale qui lui parle du Samely, le service d'accompagnement des mères lycéennes, un dispositif porté par le réseau des PEP. « On m'a attribué une personne référente, que je rencontrais régulièrement pour échanger autour de ma grossesse, de l'arrivée du bébé, lui poser toutes les questions que je voulais, et puis surtout, à partir du septième mois, comme je ne pouvais plus me rendre en cours, le Samely a mis en place des cours à domicile pour que je poursuive le programme. Sans ça, je n'aurais jamais validé mon année ! ».

Comme Clara, elles sont actuellement 134 à être accompagnées en région Ile-de-France (à Paris, en Seine-et-Marne et dans l'Essonne), où le dispositif a vu le jour il y a quatre ans. A Metz, le service est né en 2016 et s'étend aux collégiennes. Ici aussi, l'objectif est clair : lutter contre le décrochage scolaire chez des bénéficiaires aux profils variés. « Nous avons des jeunes filles très autonomes, qui s'accrochent et ont les idées claires sur l'avenir, explique Audrey Donadel, directrice du pôle éducation, loisirs et solidarités des PEP57. Mais nous avons aussi des adolescentes de 14-15 ans qui tombent enceinte par accident, qui décident de garder l'enfant, mais qui ne se projettent pas du tout. Lorsqu'on les rencontre pour la première fois, elles sont plutôt muettes, pas du tout paniquées :

elles n'ont pas conscience de ce qui leur arrive. Notre travail est non seulement de les préparer petit à petit à l'idée d'être mère, mais aussi et surtout, de discerner leur projet d'avenir pour les aider à le mettre en œuvre ». Avec, là encore, un éventail d'outils très complet : des cours à domicile donnés par des professeurs de l'Éducation nationale en cas d'absence de l'établissement, ou un accompagnement sous forme de tutorat après l'accouchement, une écoute personnalisée et des groupes de parole dans lesquels les jeunes filles ont l'occasion d'échanger, si elles le souhaitent. « Nous proposons également de rencontrer le futur papa, ajoute la directrice. Même s'il est assez rare qu'il soit présent... ».

« Que va-t-on penser de moi ? »

Reste à gérer un certain nombre de difficultés et d'aléas... « Certaines adolescentes semblent a priori très motivées, jusqu'à ce qu'elles rejettent tout du jour au lendemain pour une raison qui nous échappe, indique la directrice. Et puis, en général, quand elles deviennent maman, les choses se compliquent. Certaines jeunes filles n'ont pas anticipé la fatigue, le bébé qui confond le jour et la nuit. A ce moment-là, elles ont tendance à se replier et à décrocher de l'accompagnement mis en place, car elles consacrent le peu de temps dont elles disposent à se reposer. »

Autre obstacle : la peur d'être jugée. « Plus elles sont jeunes, plus le regard des autres est difficile à supporter, remarque Audrey Donadel. Elles s'inquiètent : "Que va-t-on penser de moi quand je vais retourner



Accompagner les adolescentes enceintes est essentiel pour éviter un décrochage scolaire précoce.

au collège ou au lycée ? ». Les plus jeunes demandent même à changer de classe, voire d'établissement ». Le Samely travaille aussi sur la relation avec les familles, la plupart du temps tendue et compliquée. « Bien souvent, les parents sont résignés quant à l'avenir de leur fille. Notre rôle est alors d'insister sur le fait qu'il ne faut pas perdre de vue le projet professionnel antérieur à la grossesse : s'il existe des solutions de garde pour les femmes qui travaillent, il en existe aussi pour les jeunes femmes qui sont encore à l'école... ». Un accompagnement qui dure ainsi jusqu'à deux ans et s'appuie sur un fort partenariat, notamment avec les services de l'Éducation nationale et du conseil départemental où les Samely sont implantés, avec l'espoir que chaque jeune fille décroche un diplôme, un stage, mais surtout, qu'un début d'insertion professionnelle se dessine.

Emilie Gilmer

* Les PEP (Pupilles de l'enseignement public) constituent un réseau associatif national engagé pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

** Le prénom a été modifié.

Plus d'infos sur :

pep57.org et pep75.org

Une professeure mobilisée contre les contrôles au faciès

« La situation était d'une injustice criante »

Élise Boscherel, 34 ans, enseigne les lettres et l'histoire dans un lycée professionnel d'Épinay-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis. En mars dernier, elle s'est indignée contre la discrimination subie par certains de ses élèves pendant les sorties scolaires.

Elle n'a jamais eu vocation à devenir un porte-parole, encore moins un porte-drapeau. Pourtant, en prenant la plume pour défendre « les jeunes des cités » comme on les appelle, Élise Boscherel a sans nul doute déclenché une prise de conscience salutaire. Le déclic remonte au 1^{er} mars dernier. Ce jour-là, il est 20 h, elle rentre d'un séjour à Bruxelles avec sa classe. Ils arrivent gare du Nord, quand trois de ses élèves, âgés de 18 et 19 ans, se font contrôler par des policiers à deux points différents de la gare. « L'un d'eux s'est fait attraper par le bras, fouiller, tutoyer, un autre a dû ouvrir sa valise devant le reste de la classe. Un troisième s'est fait contrôler en sortant tout juste du train, sur le quai », raconte-t-elle. Pour elle, aucun doute, ces contrôles sont liés à leur apparence physique : Ilyas est d'origine marocaine, Mamadou d'origine malienne et Zakaria d'origine comorienne. « L'un des policiers était extrêmement virulent, d'abord avec mon élève, puis avec moi. Du coup, les élèves ont voulu me « protéger » et se sont interposés. C'était à deux doigts de dégénérer, sans compter l'humiliation pour celui qui s'est fait contrôler devant tous ses camarades. » Lorsqu'Élise rentre chez elle, ce soir-là, son indignation ne retombe pas.

Les sorties scolaires sont souvent marquées par des discriminations ; il y a de l'agressivité, des regards, des mots désagréables. Mais cette fois-ci, une ligne a été franchie. « La situation était d'une injustice criante, dit-elle. Ce qu'on leur fait subir est insupportable. Je me suis dit : il faut que ça se sache. » Une amie la met en relation avec un avocat, puis elle contacte

les trois jeunes pour savoir s'ils acceptent de porter plainte : « Je leur ai expliqué que la procédure serait longue, mais ils n'ont pas hésité, ils m'ont dit « madame, on vous suit » ». Quelques jours plus tard, elle rédige un appel et l'envoie aux médias.

Un appel à la communauté éducative

Depuis, chaque fois qu'Élise se rend dans son lycée d'Épinay (elle est aujourd'hui en congé maternité), des élèves viennent la voir pour la remercier. « Ce qui me donne le sentiment d'avoir bien fait, de leur avoir permis de relever la tête », dit-elle. Car « les jeunes des cités », Élise les connaît bien. Cette rennaise d'origine a débarqué à Paris en 2006 pour préparer un double master sociologie et histoire au sein de l'EHESS*. A cette époque, elle milite à l'Unef notamment. Puis, elle rejoint la mairie du 14^e arrondissement pour travailler sur la démocratie participative (« Je coordonnais les conseils de quartier et je mettais les habitants en contact avec les élus »). En 2011, elle est candidate aux cantonales à Saint-Ouen (sous l'étiquette socialiste) et axe sa campagne sur la jeunesse des quartiers populaires.

L'élection passée (et perdue), elle stoppe tout engagement politique (« je voulais conserver ma liberté de parole ») pour devenir professeure en lycée professionnel. « J'ai tout de suite souhaité travailler auprès de cette jeunesse qui m'avait tant touchée », explique-t-elle. Ce sera Montreuil en 2013, puis Épinay-sur-Seine l'année suivante. « Depuis que je suis professeure, je constate et j'entends régulièrement parler des discriminations subies par les élèves. Aujourd'hui,

Élise Boscherel, professeure en Seine-Saint-Denis, se bat pour qu'une circulaire interdise, a minima, les contrôles d'identité durant les sorties scolaires.



j'en appelle à la communauté éducative pour qu'elle se mobilise davantage face à ces situations mais aussi au ministère de l'Éducation nationale et de l'Intérieur pour que soit discutée une circulaire qui interdise, a minima, les contrôles d'identité durant les sorties scolaires. »

Bien sûr, il ne s'agit pas de stigmatiser la police (« je sais bien que leur quotidien n'est pas tout rose »)... D'ailleurs, dans le lycée où Élise enseigne, on a décidé aujourd'hui de porter les efforts sur le dialogue entre jeunes et policiers (« ça passe aussi par là et l'école a un rôle à jouer », remarque la jeune femme). Dès la rentrée prochaine, des rencontres sportives devraient être organisées, afin de lutter contre les préjugés et apprendre à... se respecter.

Emilie Gilmer

** École des hautes études en sciences sociales.*

dossier



Comment l'école est devenue **presque démocratique**

Dossier réalisé par Christian Villain

Des « ordres » cloisonnés au système éducatif pour tous, du collège des « élites » au collège unique, du cours magistral à la pédagogie numérique... l'école d'aujourd'hui est bien différente de celle de 1947, année de la création de la FCPE. L'enseignement secondaire accueille la quasi-totalité d'une classe d'âge mais les inégalités sociales continuent de peser lourd.

Le secondaire devient la suite du primaire

70 % de bacheliers dans une même classe d'âge au début du XXI^e siècle... contre 5 % à la fin des années 1940. L'année de la création de la FCPE, en 1947, la grande majorité des Français ne connaît que l'école primaire. Seule une petite minorité, essentiellement des enfants des milieux bourgeois, accède à l'enseignement secondaire. Il y a une coupure très nette entre « l'ordre » du primaire et celui du secondaire lequel

La quasi-totalité des enfants d'ouvriers sont aujourd'hui inscrits en 6^e ; ils étaient 10 % en 1959.



possède ses propres classes élémentaires. A ces deux ordres s'ajoute un troisième, technique et professionnel. Ce sont des systèmes éducatifs différents, cloisonnés et parfois opposés. Le baby-boom puis l'allongement de l'âge de la scolarité jusqu'à 16 ans, décidé en 1959 et achevé en 1971, vont, sur fond de nouveaux besoins économiques, provoquer un vaste mouvement de démocratisation de l'enseignement secondaire.

Au fil des décennies va se constituer une école commune accueillant la quasi-totalité d'une classe

d'âge jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. En 1962, on recense plus d'un million de collégiens et lycéens. Ils sont 5 590 000 à la rentrée 2016. L'objectif des réformateurs est de rapprocher les « chances » des différents groupes sociaux d'accéder au baccalauréat puis aux études supérieures. La quasi-totalité des enfants d'ouvriers sont, aujourd'hui, inscrits en 6^e, ils étaient 10 % en 1959. Mais les politiques d'égalité restent confrontées au poids des déterminismes sociaux. Les initiatives comme celles du ministre Alain Savary, qui crée les zones d'éducation prioritaire en 1981 en vue de donner « plus à ceux qui ont moins », témoignent de cette volonté politique... et des difficultés qu'elle rencontre.

Tous les enfants iront en 6^e

Les deux « ordres » séparés sont progressivement remplacés par un cheminement scolaire unique organisé en degrés successifs. L'école primaire devient le premier degré et le second démarre au niveau de la 6^e. La réforme Berthoin de 1959 crée les collèges d'enseignement général (CEG), et les centres d'apprentissage deviennent collèges d'enseignement technique (CET), où les enfants d'ouvriers sont majoritaires. La réforme de Christian Fouchet, en 1963, institue les collèges d'enseignement secondaire. Toutefois, la tendance à l'unification dans un même premier cycle n'empêche pas le maintien de trois filières très cloisonnées au

Trois questions à André Robert, professeur émérite des universités (université Lumière Lyon II)¹

Quels sont les principaux changements ou les permanences qui caractérisent le système éducatif depuis la Libération ?

Trois lignes de force marquent la période : le saisissement de l'institution scolaire par l'économie, la démocratisation quantitative du second degré, l'explosion et la persistance d'un échec scolaire socialement situé.

Le premier point est majeur. Il se crée un lien étroit entre l'enseignement, l'emploi, le débouché professionnel. L'école est de plus en plus pensée comme facteur de productivité. Dès janvier 1959, un chapitre de la réforme gaulliste intitulé « Investir à plein profit » signifie qu'en investissant dans une scolarité secondaire étendue à un très grand nombre d'élèves, on attend un retour sur investissement. La relation de l'école à l'économie a coïncidé avec la démocratisation quantitative du second degré, puis du supérieur. Nous avons assisté à une unification du système et à l'instauration d'une progressivité, de principe, primaire/secondaire/supérieur, au nom de l'égalité des chances.

Il faut noter au début des années 2000 une tentative d'inflexion vers une orientation plus néolibérale avec la volonté de réduire les coûts financiers et l'introduction de la concurrence au cœur du système. C'est en contradiction avec la philosophie humaniste de la tradition républicaine. Cette orientation néolibérale a été en partie enrayée lors du dernier quinquennat.

Pourtant, vous constatez une persistance des inégalités...

On constate d'abord, entre les années 1960 et 1980, une réelle démocratisation qualitative c'est-à-dire, d'une part, plus

d'enfants issus de familles populaires et, d'autre part, plus de filles dans les études longues et les filières prestigieuses. Mais sur les deux dernières décennies, nous observons une stagnation de cette démocratisation, voire un accroissement des inégalités en termes sociaux et, partiellement, sexués. Ainsi dans les filières prestigieuses, comme les grandes écoles d'ingénieurs, les enfants des milieux favorisés et les garçons accroissent leur proportion. Ce sont toujours eux qui dominent.

Les politiques d'égalité sont-elles inadaptées ?

Elles s'inscrivent dans un double mouvement. D'abord unification et standardisation de l'offre scolaire, puis, à partir des années 1980, différenciation et territorialisation, avec la politique des ZEP, pour « donner plus à ceux qui ont moins », même si le système reste centralisé.

Parallèlement, nous assistons, à la fin du XX^e et au début du XXI^e siècle, à la ghettoïsation de certains quartiers qui isole des établissements, creuse les inégalités et provoque un recul de la mixité sociale. L'école n'est pas seule responsable du reflux de l'égalité, cela procède aussi d'un processus social. Cependant les études montrent que, sans les politiques de discrimination positive qui n'ont pas pu résoudre tous les problèmes, la situation aurait été pire.

(1) Auteur de L'École en France de 1945 à nos jours, PUG 2015.

sein des CES : l'une prépare à l'entrée au second cycle long, l'autre prépare à l'entrée au CET ou au lycée technique ; enfin la troisième, les « classes de transition », débouche le plus souvent sur la vie active et parfois sur le CET. En 1975, avec la réforme Haby, appliquée à la rentrée 77, un cap essentiel est franchi avec la création du collège unique. Les établissements du second cycle s'appellent tous lycées, les CET deviennent LEP (lycées d'enseignement professionnels) avec la création des bac pro. Les sections du collège deviennent « indifférenciées », des actions de soutien sont mises en place, le brevet atteste de la formation acquise. Mais le collège unique reste confronté à des difficultés persistantes. Il a été réformé à plusieurs reprises, depuis « la rénovation » lancée par Alain Savary en 1982 jusqu'à la réforme du collège mise en place en 2016 par Najat Vallaud-Belkacem.

L'élève doit être au centre du système éducatif

L'expression « l'élève au centre du système éducatif » est la clé de voûte de la loi d'orientation de 1989, dite « loi Jospin ». Et elle s'installe au cœur des affrontements autour de l'école à la fin du XX^e et au début du XXI^e siècle. Les détracteurs y voient le culte de l'enfant-roi qui signerait la fin de l'autorité et des savoirs fondamentaux. En 2002, le ministre Luc Ferry affirme sa volonté de supprimer cette mention. Jack Lang, son prédécesseur à ce poste, se demande s'il « faut voir dans la contestation du principe un regret que l'école ait à ce point ouvert ses portes aux enfants de toutes les classes sociales ». La loi de 2013 pour la « refondation de l'école de la République » précise que « c'est l'intérêt des élèves, de tous les élèves, qui doit être au cœur des réflexions et des réformes ». Cela implique aussi la prise en compte de leurs besoins, leurs droits et leurs devoirs en tant qu'enfants ou adolescents. Ce qui rend cruciale la question des rythmes scolaires comme celles du décrochage et des violences scolaires.

La pédagogie tente de répondre à la diversité

Les méthodes pédagogiques sont, notamment à partir du début des années 1960, partagées entre une volonté de rénover pour faire face à la démocratisation, et les demandes de retour à un hypothétique « bon vieux temps ». Le débat public sur l'école voit souvent s'affronter deux points de vue. Ceux qui rappellent avant tout que l'élève n'est pas un simple « récipient » vide qu'il faudrait remplir de savoirs et qui défendent une participation active des jeunes à leur propre formation. Et ceux qui comptent sur le cours magistral et la seule autorité du professeur pour transmettre le contenu des programmes. La pédagogie évolue sous la double influence des directives ministérielles, parfois contradictoires, et des initiatives des équipes éducatives. Les études menées tendent à montrer que si

Les précurseurs de la Libération

Le plan Langevin-Wallon est le projet de réforme du système éducatif élaboré conformément au programme du Conseil national de la Résistance. Il prévoit notamment un enseignement gratuit, laïque et obligatoire jusqu'à 18 ans, l'unification du système éducatif intégrant le secondaire, le collège unique, 25 élèves maximum par classe, le respect des rythmes biologiques de l'enfant... Il s'inspire, en partie, du projet de Jean Zay, ministre du Front Populaire. Le plan, rendu en 1947, ne sera jamais appliqué en raison du contexte politique. Mais il servira de référence jusqu'à la fin du siècle.

l'enseignement frontal reste dominant surtout dans le secondaire, de nombreux enseignants diversifient leurs pratiques en faisant appel aux pédagogies différenciées, au travail en groupe et à la coopération.

Le numérique bouleverse les pratiques éducatives

C'est en 1970, que le ministère de l'Éducation nationale expérimente l'introduction de l'informatique dans 58 lycées. Quinze ans plus tard, le gouvernement de Laurent Fabius lance le « plan informatique pour tous » afin d'initier 11 millions d'élèves à l'outil informatique. Enfin, à la rentrée scolaire 2014, le président de la République, François Hollande, annonce un « grand plan numérique pour l'école ». La France a connu de très nombreux plans ministériels visant à intégrer les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, sans compter les investissements importants des collectivités territoriales. Si beaucoup d'établissements fourmillent d'expériences innovantes en matière d'utilisation du numérique, dans l'ensemble, le retard est encore important en ce qui concerne la formation des enseignants et les usages pédagogiques en classe. La mise en place en 2013 d'un « service public du numérique éducatif » est censée marquer une nouvelle étape. Il s'agit de généraliser le numérique « de la maternelle au baccalauréat » et de renouveler « les contenus de l'éducation aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'Internet et des réseaux sociaux ».



Le prochain grand défi de l'école sera celui du numérique.

La mixité au service de l'égalité

La révolution des filles reste inachevée

Jusque dans les années 1950, l'école de la République est d'abord réservée aux garçons. Les filles sont scolarisées à part et les bachelières sont très minoritaires. Depuis, l'école est devenue mixte. Les filles sont devenues majoritaires au bac. Mais les stéréotypes demeurent.

« De toutes les révolutions pédagogiques du siècle, la mixité est l'une des plus profondes. Elle oppose l'école de notre temps à celle de tous les siècles précédents. Et pourtant, elle s'est effectuée sans même qu'on y prête attention », observe l'historien Antoine Prost¹. Pendant la seconde moitié du XX^e siècle, la mixité scolaire et l'égalité entre les sexes avancent d'un même pas. A la fin des années 1940, on recense deux fois moins de filles que de garçons dans le secondaire et les bachelières sont une petite minorité. Or, dès les années 1970, les résultats sont édifiants, le pourcentage des filles qui obtiennent le bac égale celui des garçons. Cependant, l'objectif premier de la mixité n'est pas de favoriser la promotion des filles, il s'agit d'abord... de réaliser des économies budgétaires.

Au lendemain de la guerre, dans l'urgence de la reconstruction, il aurait été trop coûteux de construire de nouveaux établissements au fur et à mesure que les filles entraient plus nombreuses à l'école. La mixité s'est avérée financièrement bien plus avantageuse. Ainsi, une circulaire ministérielle de 1957 précise que « la crise de croissance de l'enseignement secondaire (...) nous projette dans une expérience » de la mixité « que nous ne conduisons pas au nom de principes (par ailleurs fort discutés) mais pour servir les familles au plus proche de leur domicile ». Cette année-là, la mixité de l'enseignement primaire devient légale. En 1959, le gouvernement décide de ne construire que des lycées mixtes dans le cadre de la réforme Berthoin. Avec la création des collèges d'enseignement secondaire (CES),



Malgré une meilleure réussite des filles à l'école, elles sont toujours sous-représentées dans les filières prestigieuses.

la mixité va se répandre progressivement mais il faut attendre la loi du ministre René Haby de 1975 pour qu'elle devienne obligatoire de la maternelle au lycée.

Garantir l'égalité des chances

A partir des années 1980, la lutte contre les inégalités sexuées devient une priorité notamment avec, en juillet 1989, la loi d'orientation sur l'éducation qui entend favoriser « l'égalité des chances entre hommes et femmes ». Pourtant, malgré la mixité scolaire, la différenciation entre filles et garçons sous forme de stéréotypes qui affectent les enseignants aussi bien que les élèves, est encore fortement pointée du doigt. « Dans les systèmes éducatifs mixtes, les filles et garçons reçoivent un enseignement considéré comme identique, mais qu'en est-il réellement ? On s'aperçoit que, malgré une meilleure réussite des filles à l'école (en termes de durée moyenne des études, de niveau moyen des diplômes, de taux de réussite aux examens), elles sont toujours sous-représentées dans les filières presti-

gieuses et porteuses d'emploi », souligne Marie Gausse, ingénieure d'études à l'Institut français de l'éducation - ENS Lyon². Selon le ministère, les résultats sont « contrastés ». Après le baccalauréat, dans les classes préparatoires aux grandes écoles, 74 % des élèves des filières littéraires sont des filles, pour 30 % des élèves de filières scientifiques. Elles sont désormais nettement majoritaires dans les facultés de médecine mais seulement 29 % des diplômes d'ingénieurs sont délivrés à des femmes. Il semble bien que filles et garçons continuent à se conformer à ce qui est présenté comme leur domaine respectif de compétence dans les schémas socioprofessionnels fortement stéréotypés. La loi de refondation de 2013 rappelle que « l'école compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances entre les filles et les garçons. À cette fin, elle veille à favoriser, à tous les niveaux, la mixité et l'égalité, notamment en matière d'orientation. »

(1) « Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France », Perrin.

(2) « L'éducation des filles et des garçons : paradoxes et inégalités ». Dossier de veille de l'IFÉ, n°112, 2016.

Des droits acquis peu à peu

Il faut attendre la fin du XX^e siècle pour que les parents soient reconnus membres à part entière de la communauté éducative ! Depuis 1947, les parents ont conquis leurs droits étape par étape. Et la bataille se poursuit dans les années 2000 avec le statut de parent délégué, la coéducation...

Longtemps les portes de l'école sont restées fermées aux représentants des parents d'élèves. Pourtant dès sa création, en 1947, la FCPE se bat pour faire entendre la voix des parents dans l'enceinte scolaire. La fédération obtient une représentation dans plusieurs instances nationales comme la commission consultative de la presse enfantine ou la commission nationale de la radio. Elle impose aussi sa participation au niveau local dans les caisses des écoles, les commissions des bourses ou les commissions départementales des constructions scolaires. Les demandes des familles ont donc le droit d'être défendues, mais uniquement hors des établissements scolaires. Il faut attendre l'après mai 68 pour que les portes s'entrouvrent. La loi d'orientation du nouveau ministre de l'Éducation nationale, Edgar Faure, crée, dans les lycées et collèges, les premiers conseils d'administration au pouvoir consultatif où les parents disposent d'un sixième

des sièges. Des délégués, membres d'une association, peuvent également participer au conseil de classe. Une première étape, mais la tentation de l'immobilisme reprend vite le dessus. Il faut attendre 1976, et la réforme Haby, pour que la participation soit étendue au primaire. Le conseil d'école est institué, il regroupe le conseil des maîtres et le comité de parents. Mais ce dispositif éclaté reste insuffisant. Quant au secondaire, il voit la situation régresser puisque le pouvoir du chef d'établissement est renforcé alors que la représentation des parents est diminuée.

Le combat pour le statut de délégué

La FCPE continue de revendiquer une participation véritable et démocratique. Elle commencera à obtenir gain de cause dans les années 1980. La loi de décentralisation de 1983 instaure les conseils académiques et départementaux de

l'Éducation nationale (CAEN et CDEN), avec des représentants de parents. Surtout, à partir de 1985, le conseil d'école en primaire est désormais composé de représentants des enseignants et des parents en nombre égal à celui des classes. Dans le secondaire, le tripartisme est enfin reconnu. Le conseil d'administration est constitué pour un tiers des membres de l'équipe de direction, des représentants de collectivités territoriales et personnalités qualifiées, un tiers est réservé aux personnels, un tiers pour les parents et les élèves. Dans certains domaines, le pouvoir devient délibératif. La grande avancée vient avec la loi d'orientation de juillet 1989, dite « loi Jospin », qui reconnaît les parents comme membres à part entière de la communauté éducative. La même année, les délégués parents siègent au nouveau Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Les années qui suivent sont marquées par la longue bataille pour la reconnaissance d'un statut de délégué parent. La création, à partir de 1991, du congé de représentation est un pas important. En 2006, un décret relatif aux parents d'élèves et sa circulaire d'application sont publiés. Les droits des parents sont désormais inscrits dans un texte de niveau réglementaire. Malgré cette avancée, plus de dix ans après, des difficultés persistent. Les engagements de la ministre Najat Vallaud-Belkacem en 2016, notamment la création d'un statut de parent délégué, constituent un véritable progrès. Les acquis des parents deviennent plus difficiles à remettre en cause et la FCPE poursuit son action en faveur d'une coéducation effective.



En 1989, c'est la loi Jospin qui reconnaît les parents d'élèves comme membres à part entière de la communauté éducative.

Les inégalités deviennent une préoccupation nationale

L'échec scolaire démasqué par les sociologues

La réussite a moins à voir avec les dons qu'avec les inégalités sociales... et l'école peut être une machine à reproduire ces inégalités. Ces idées, développées dans la seconde moitié du XX^e siècle, auront une forte influence sur la société et, peut-être, sur les politiques publiques.

Le risque de l'échec scolaire est une préoccupation forte pour beaucoup de familles. Et tous les ministres de l'Éducation nationale, depuis cinq décennies, se sont engagés à le faire reculer. Pourtant, l'échec scolaire est une notion assez récente qui apparaît dans les années 1950 sous la plume de la sociologue de l'éducation Viviane Isambert-Jamati et qui sera popularisée à partir des années 1960-1970.

Auparavant, on évoque plutôt des problèmes « d'adaptation », « d'anormalité » ou de « retard » qui sont plutôt l'affaire des médecins. Les sociologues vont ajouter avec force la dimension sociale des difficultés rencontrées par les élèves.

L'échec scolaire est une notion assez récente, qui apparaît dans les années 1950.



Au début de la V^e République, l'arrivée massive des enfants des milieux populaires, et surtout des classes moyennes, sur les bancs du secondaire soulève une vague d'optimisme officiel. D'autant que le contexte de prospérité économique offre de nouveaux débouchés pour des ouvriers qualifiés, des techniciens, voire des cadres, issus des catégories populaires. Dans les ministères, les initiateurs des réformes escomptent que la démocratisation de l'accès en 6^e est le meilleur moyen de réduire les inégalités sociales à l'école. Les travaux de sociologues de l'éducation, comme Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, Viviane Isambert-Jamati, et beaucoup d'autres, vont s'efforcer de leur démontrer que les problèmes sont bien loin d'être réglés. Ils vont focaliser l'attention sur la persistance des inégalités sociales de scolarisation.

La démocratisation : réalité ou illusion ?

Dans *Les Héritiers, les étudiants et la culture*, aux Éditions de Minuit, Bourdieu et Passeron analysent l'école comme une institution qui, en grande partie, reproduit les inégalités sociales. Ils mettent notamment en avant le rôle de « l'héritage culturel ». L'ouvrage, qui s'appuie en grande partie sur des données statistiques fournies par l'INED, connaît un succès qui va bien au-delà du milieu des chercheurs. Il aura une suite, en 1970, intitulée *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*.

Plusieurs sociologues, dans la même période, vont se pencher sur le sujet. Certains, comme Christian Baudelot et Roger Establet, pour en tirer des conclusions similaires à celles des auteurs des *Héritiers*. D'autres, comme Raymond Boudon, publie *L'inégalité des chances* en 1973, pour porter des analyses différentes. Il reste que la démocratisation n'est plus seulement une affirmation dans les discours des

ministres. Elle est désormais surveillée de près afin de vérifier dans quelle mesure il s'agit d'une réalité ou d'une illusion. En quelques années, les travaux des sociologues et des chercheurs en sciences de l'éducation contribuent, dans les milieux enseignant et étudiant comme chez les parents d'élèves, à faire prendre conscience des écarts de réussite scolaire selon la catégorie sociale des parents. La question de l'échec scolaire des enfants des milieux populaires devient majeure, l'idée selon laquelle certains seraient simplement doués pour les études et d'autres pas, est fortement contestée.

Elèves jugés inaptes aux études longues

Comme l'indique l'historien Antoine Prost, « pour qu'on puisse conclure au succès des politiques de démocratisation, il ne suffit pas que les enfants d'ouvriers soient entrés en plus grand nombre, ni même qu'ils soient tous entrés en 6^e. Il faut encore qu'ils parviennent plus nombreux aux termes du second degré ». Or, à la fin des années 1970, alors que le collège unique est bien en place, « plus de neuf élèves sur dix parviennent désormais en 6^e, même si une fraction très importante d'entre eux le font en retard : trois quarts des élèves prennent un, deux ou trois ans de retard entre le CP et le CM2. (...) Mais, dès la fin de la 5^e, un élève sur quatre, sur le plan national, et plus d'un sur deux dans les collèges au recrutement populaire, est jugé inapte aux études longues. Il est gardé dans le système scolaire, mais il est écarté de la voie "normale" », note la sociologue Martine Kherroubi¹.

La prise de conscience des problèmes par une partie de la société a-t-elle eu une influence sur les politiques publiques ? On peut observer que dans ces années-là, l'Éducation nationale organise et développe ses outils d'évaluation avec la création, en 1973, du service des études informatiques et statistiques (SEIS) et plus tard de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui procure de nombreuses informations étudiées avec attention, notamment par la FCPE. Reste à savoir quel est le lien entre les analyses des sociologues et les choix ministériels, en particulier les politiques d'éducation prioritaire.

Après la création des ZEP, le ministre Alain Savary souligne que « notre objectif, c'est la démocratisation, donc la lutte contre l'échec scolaire (...). L'idée qui doit nous animer, c'est de faire en sorte que l'école serve à corriger les inégalités et ne les accentue pas ». Tout en relativisant l'influence directe des sociologues, Martine Kherroubi estime que « l'éducation prioritaire a introduit en France l'idée de discrimination positive, ou d'affirmative d'action, qui vise, selon le mot d'ordre des années 1980, à donner plus à ceux qui ont le moins ».

(1) Martine Kherroubi, « Sociologie de l'éducation et éducation prioritaire : quelles influences ? » dans Les Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs.



Les travaux des sociologues et des chercheurs en sciences de l'éducation ont contribué à faire prendre conscience des écarts de réussite scolaire selon la catégorie sociale des parents.

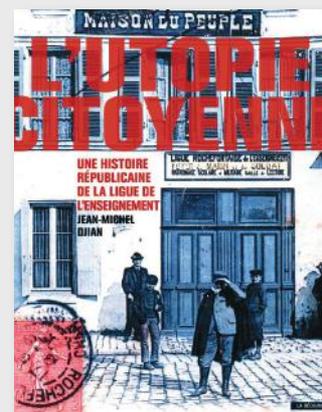
Les mouvements d'éducation populaire, militants d'une éducation globale

Le droit à l'école pour tous, la prise en compte de l'enfant dans sa globalité, le refus du tri social... autant de thèmes sur lesquels les mouvements d'éducation populaire sont intervenus fortement pour accompagner les transformations du système éducatif.

« Membres de la communauté éducative, spécifie le ministère de l'Éducation nationale, les associations proposent des activités éducatives complémentaires aux enseignements dans le respect des projets d'école et d'établissement ». L'éducation populaire fait souvent figure de pionnière.

Ainsi dès leur fondation, en 1946, les Francas lancent la mixité comme un principe dans les camps de vacances. Petit à petit, la mixité va progresser sur les lieux de loisirs alors qu'il faut attendre 1957 pour qu'elle soit légale à l'école primaire.

Les associations qui défendent depuis toujours une éducation globale, qui prend aussi en compte le sport, l'éducation artistique, l'apprentissage du partage et de la citoyenneté, se sont investies dans la réforme des rythmes portée par la loi de refondation de l'école. « Afin que les jeunes apprennent ensemble à vivre ensemble, rappelle la Ligue de l'enseignement, nous faisons vivre au quotidien dans nos actions éducatives cette logique de refondation. »



3 et 4 juillet 2017

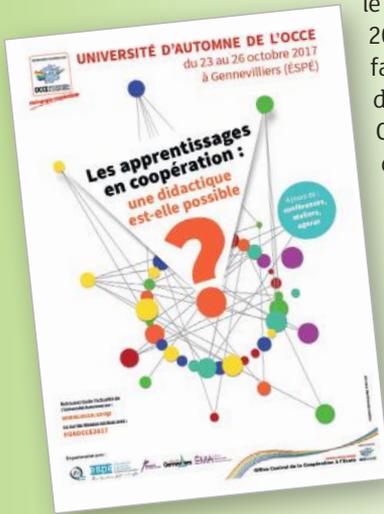
10^e Assises nationales de la protection de l'enfance

Organisées par le Journal des acteurs sociaux, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale, les Assises nationales de la protection de l'enfance fêteront cette année leur 10^e anniversaire au Palais des congrès de Paris. Dix ans de progrès accomplis mais aussi d'insuffisances récurrentes qui ont nécessité

le vote d'une nouvelle loi (14 mars 2016) centrée sur l'intérêt de l'enfant et le pilotage de la politique de protection de l'enfance.

Cette édition sera l'occasion de faire le bilan des forces et faiblesses du dispositif français, de réaliser un tour d'horizon des cadres législatifs et institutionnels dans l'Union européenne, et d'établir de nouveaux axes d'adaptation pouvant contribuer à mieux répondre aux nouveaux défis de la protection de l'enfance.

lejas.com



Du 10 au 12 juillet 2017

Éducation globale et régulations territoriales

L'université d'été de l'association Prisme (Promotion des initiatives sociales en milieux éducatifs) se tiendra début juillet à Toulouse sur le thème « Apprenance et alliances éducatives : Comment mieux évaluer, accompagner, gouverner les politiques éducatives territorialisées ». Ce rendez-vous se fixe comme objectif de contribuer à valoriser et renforcer les leviers d'action concrets qui permettent d'incarner dans les territoires un projet éducatif émancipateur et fédérateur. Le programme détaillé et les modalités d'inscription sont disponibles sur le site de l'association.

prisme-asso.org



Du 23 au 26 octobre 2017

Quels apprentissages en coopération scolaire

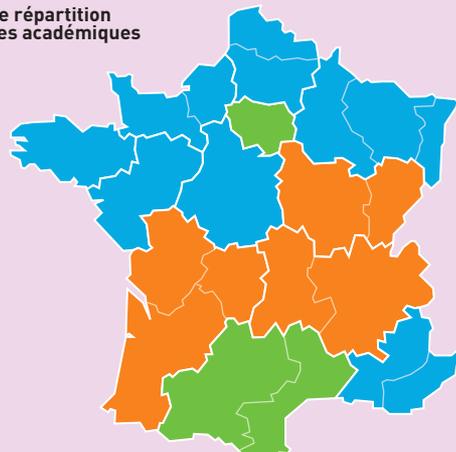
L'Office central de la coopération à l'école (OCCE) organise à Gennevilliers une université d'automne autour de la problématique : « Les apprentissages en coopération, une didactique est-elle possible ? » Une vingtaine de spécialistes, enseignants, chercheurs, praticiens, tenteront de répondre à la question de l'art d'enseigner en coopération et plus précisément d'interroger la possibilité d'élaborer une grammaire du jeu didactique entre professeurs et élèves pour que tous les élèves gagnent en savoirs. Ces rencontres seront l'occasion pour les participants de débattre autour de trois questions centrales : Que peuvent nous apprendre les didactiques disciplinaires pour envisager une didactique de la coopération ? ; Quelle place pour l'enseignant dans les apprentissages en coopération ? ; Que nous apprend la recherche sur le rapport au savoir des élèves ?

occe.coop

Calendrier scolaire 2017 / 2018

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
PRÉ-RENTRÉE DES ENSEIGNANTS	Reprise des cours : vendredi 1 ^{er} septembre 2017		
RENTRÉE DES ÉLÈVES	Reprise des cours : 4 septembre 2017		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : samedi 21 octobre 2017 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2017		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 23 décembre 2017 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2018		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 10 février 2018 Reprise des cours : lundi 26 février 2018	Fin des cours : samedi 24 février 2018 Reprise des cours : lundi 12 mars 2018	Fin des cours : samedi 17 février 2018 Reprise des cours : lundi 5 mars 2018
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 7 avril 2018 Reprise des cours : lundi 23 avril 2018	Fin des cours : samedi 21 avril 2018 Reprise des cours : lundi 7 mai 2018	Fin des cours : samedi 14 avril 2018 Reprise des cours : lundi 30 avril 2018
VACANCES D'ÉTÉ	Fin des cours : samedi 7 juillet 2018		

Nouvelle répartition des zones académiques



71^e congrès national de la FCPE à Biarritz

Un premier **face-à-face** cri et le nouveau ministre

Retour à la semaine de 4 jours et réapparition des classes bilingues : deux sujets essentiels étaient au cœur de la rencontre entre les parents d'élèves et le nouveau ministre de l'Éducation nationale lors du congrès national de la fédération à Biarritz les 3, 4 et 5 juin derniers. L'occasion de confronter deux visions bien différentes de l'école...

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a assuré qu'il serait à l'écoute des parents d'élèves.



Samedi 3 juin, à l'occasion de son 71^e congrès national à Biarritz, la FCPE a accueilli le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, qui s'exprimait pour la première fois devant les parents d'élèves. Très attendu par les congressistes après ses premières annonces abruptes sur le retour à la semaine de 4 jours et sur la réforme du collège, le ministre a choisi en préambule d'insister sur sa volonté de construire une école de la confiance : « Les parents d'élèves auront une importance toujours accrue dans le mandat que j'exercerai, a-t-il promis. Toutes les études montrent que les systèmes scolaires qui réussissent sont ceux qui associent les parents et l'école. [...] C'est pourquoi les mesures que je prendrai seront toujours inspirées par

cette capacité à prendre en compte ce que demandent les acteurs de terrain ».

Il a tenu ensuite à réaffirmer qu'il « ne ferait pas une nouvelle grande loi sur l'éducation », qu'il « ne ferait pas de changements qui ressembleraient à des zigzags, parce que je suis parfaitement conscient que le système ne pourrait pas l'accepter, parce que ce serait un changement de trop ».

Concernant le débat sur les rythmes scolaires, le ministre a assuré qu'il ne voulait pas de retour en arrière, mais qu'il laisserait les communes revenir à quatre jours si elles estimaient que cela était nécessaire. « Le débat est ouvert, le décret n'est pas encore finalisé, nous allons discuter »¹. Les parents d'élèves, qui ont brandi pendant l'intervention du ministre les affiches de la campagne de 2013 « Pour une école qui vit à mon rythme », n'ont pas semblé très convaincus par les arguments avancés, s'inquiétant de la territorialisation de l'éducation. « Si le projet de décret n'avance pas d'ici là, nous voterons contre, je lui ai dit et répété, a commenté Liliana Moyano, la présidente de la FCPE, à l'issue de cette rencontre. La FCPE reste attachée à ces questions qu'elle porte depuis longtemps. Le ministre parle de liberté mais nous pensons que la liberté ne doit pas défaire le cadre national. Le risque est que l'on détricote ce qui a été mis en place, et que l'on aille vers un accroissement des inégalités territoriales ».

Autonomie et inégalités

Pour la FCPE, l'enjeu est aujourd'hui « de travailler sur le calendrier scolaire, sur l'ar-

70^e anniversaire de la FCPE

Il y a soixante-dix ans, le 26 mars 1947, la FCPE était créée pour défendre la laïcité. Au sortir de la guerre, les forces laïques sont confrontées à une forte offensive de l'enseignement privé. C'est dans ce contexte que naît l'idée de rassembler les parents de l'école publique en un vaste réseau pour répondre à cette entreprise professionnelle. Ces soixante-dix ans de lutte incessante ont été retracés dans une exposition anniversaire présentée au congrès de Biarritz. Car pour appréhender l'avenir, il faut se souvenir de son histoire...



chitecture du temps scolaire de l'année ». « Nous sommes un des pays où les temps sont les plus déséquilibrés, nous avons

spé entre les parents d'élèves

une semaine extrêmement dense avec des vacances beaucoup trop longues, a rappelé Liliana Moyano. La refondation de l'école est loin d'être finie ! » Un chantier sur lequel Jean-Michel Blanquer a également promis d'avancer : « Nous devons mieux étaler le temps de l'enfant, non seulement sur une base hebdomadaire, mais également sur une base annuelle ». Le ministre de l'Éducation nationale est également revenu sur un autre point de crispation : la réforme du collège. Devant l'assemblée d'élus FCPE, il a confirmé son souhait de voir rétablies les classes bilingues, les sections européennes et les options de langues anciennes pour redonner, selon lui, plus d'autonomie aux établissements. Assurant par ailleurs : « La réforme que nous voulons ne détruit pas les enseignements interdisciplinaires. J'ai toujours soutenu la pluridisciplinarité. Là où tout le monde est satisfait de ce qui a commencé, rien ne changera ».

Un état d'esprit qui ne peut en aucun cas enthousiasmer la FCPE. « Si l'autonomie, c'est laisser aux chefs d'établissement la

Lors de l'intervention du ministre, les parents d'élèves ont réaffirmé leur souhait de rythmes scolaires adaptés aux besoins des enfants.



liberté de réserver à quelques élèves des moyens supplémentaires, nous ne voyons pas d'autonomie mais d'inégalité. L'autonomie doit servir l'intérêt général, doit être le levier de l'égalité des droits », a assené la présidente de la fédération, Liliana Moyano.

Alors que le ministre a répété plusieurs fois « N'ayons pas peur de la liberté »,

les parents d'élèves s'inquiètent, eux, de voir surgir une école différente pour les enfants selon le territoire. De ce mot d'ordre idéologique naîtrait un système « deux poids, deux mesures ». La belle affaire...

Alexandra Defresne

(1) Voir page 15.



« L'école doit enseigner ce qui unit et ce qui libère »

Pourquoi tient-on à l'idée selon laquelle l'école est là pour fournir à tous les enfants des savoirs communs ? Trois intervenants de renom étaient invités à débattre de cette question fondamentale lors de la table ronde organisée au congrès de la FCPE. Roger-François Gauthier, professeur associé à l'université Paris Descartes, a reconnu la difficulté de l'école aujourd'hui à faire adhérer les familles à ce grand principe. « En effet, cette idée de culture commune va à contre sens de ce que la société nous souffle à l'oreille en permanence : se distinguer des autres pour réussir. Pourtant, nous devons continuer à croire à cette vision ambitieuse qui correspond bien à l'ADN politique de l'école française : assurer l'égalité, faire société, permettre la liberté de penser. » Philippe

Meirieu, professeur émérite en sciences de l'éducation, a quant à lui pointé du doigt les nombreux mouvements qui émergent dangereusement aujourd'hui, qui empruntent le visage de l'innovation pour aboutir in fine au démantèlement de l'Éducation nationale. Selon lui, le véritable enjeu est bien de fonder le service public d'éducation sur des valeurs attractives afin que « les parents n'aillent pas chercher ailleurs un meilleur suivi de l'élève, une meilleure prise en compte de la socialité, de la formation à la solidarité, des questions écologiques ou encore une meilleure prise en charge en cas de handicap ». Enfin, le chercheur Denis Meuret a rappelé que notre système scolaire était l'un des plus inégalitaires de la planète, parce qu'entièrement dédié à la formation des élites.

Ile-de-France

La région augmente les aides pour les établissements privés

Jeudi 18 mai, Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France, a annoncé sa décision d'augmenter les financements régionaux à la construction et à la rénovation des établissements privés. Dans un communiqué du 24 mai, la FCPE Paris a dénoncé ce détournement des fonds publics dans un cadre budgétaire d'austérité. « La puissance publique finance sa propre concurrence ! »

Nord

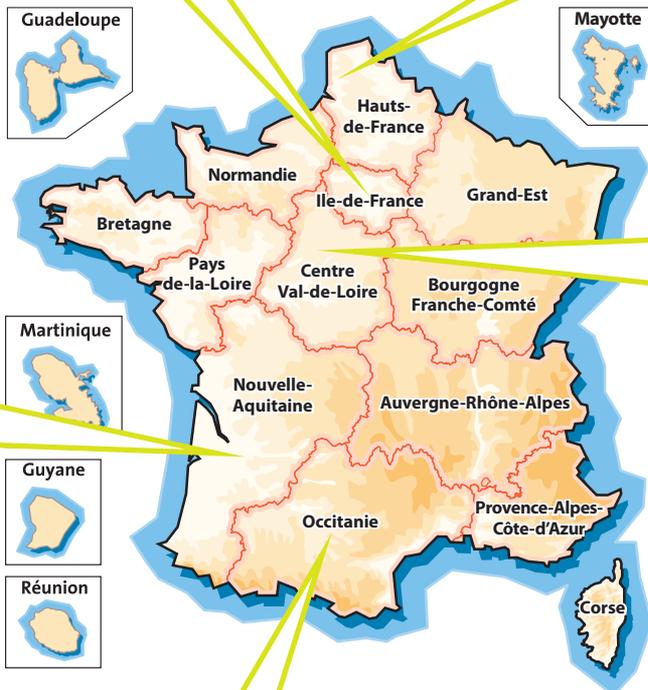
Un retour en arrière pour les lycéens boursiers

La FCPE du Nord demande au conseil régional Hauts-de-France de revoir son nouveau dispositif d'aide à la scolarité pour les lycéens boursiers. Jusqu'à présent, le chèque-livre, destiné à l'achat de manuels scolaires, accordait une aide supplémentaire aux lycéens boursiers. Dorénavant, pour en bénéficier, les familles seront contraintes par une procédure complexe.

Gironde

L'hygiène à l'école, l'affaire de tous

Les parents de l'école élémentaire Marcelin Berthelot de Mérignac se mobilisent pour interpellier les élus sur l'état des sanitaires de l'établissement. Vétusté des locaux, problème de nettoyage, manque de fournitures (papier toilette, essuie-mains, savon...)... sont autant de problèmes qui nuisent à la santé des élèves. L'hygiène à l'école étant l'affaire de tous, la réflexion pourrait être menée pour tous les quartiers de la ville.



Centre-Val de Loire

Gratuité du transport scolaire

La région Centre-Val de Loire s'est prononcée pour la gratuité du transport scolaire à la rentrée pour les familles. Seuls 25 euros par élève seront demandés aux parents pour des frais de dossier (plafonnés à 50 € par famille). L'abonnement offrira des avantages d'accès au réseau TER existant. Près de 91 000 élèves seront concernés et cela représentera une économie « pouvant aller jusqu'à 175 € par enfant ».

Midi-Pyrénées

Accueil et scolarisation des enfants de migrants

Le 24 juin, le comité régional Midi-Pyrénées FCPE et la FCPE Languedoc-Roussillon ont programmé à l'IUT de Béziers un colloque sur l'accueil et la scolarisation des enfants de migrants. Objectifs : organiser des échanges entre les parents d'élèves et la communauté éducative ; expliciter les dispositifs de scolarisation mis en place en direction de ces publics ; faciliter la mise en réseau des différents acteurs intéressés par ces problématiques d'intégration.



Revue de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
108, avenue Ledru-Rollin. 75544 Paris CEDEX 11
Tél. : 01 43 57 16 16
www.fcpe.asso.fr / E-mail : fcpe@fcpe.asso.fr

RÉDACTION

Directrice de la publication et de la rédaction :

Liliana Moyano

Responsable de la revue : Laurence Guillermou

Rédactrice en chef : Alexandra Defresne

Réalisation : Alliance Partenaires Graphiques.

>> Rédacteurs : Alexandra Defresne, Émilie Gilmer, Anne-Flore Hervé,

Marianne Peyri, Bruno Quattrone, Christian Villain.

>> Infographie : David Lory.

>> Crédits photos : Fotolia. Photo p.3 : Xavier Pierre.

PUBLICITÉ

Mistral Média, 42 avenue Kléber 75016 Paris

Tél. : 01 40 02 99 00. www.mistralmedia.fr

Directeur général : Luc Lehérecy

Directeur commercial : Vivian Favro

Impression : Vincent Imprimeries

ZI du Menneton - 26, avenue Charles Bedaux

BP 4229 - 37042 Tours Cedex 1

CPPAP : 1020 G 87187

Conformément à la loi n° 78 17

du 6 janvier 1978 informatique

et libertés, chaque adhérent, abonné,

assuré, dispose du droit d'information,

de rectification et d'accès auprès

de la FCPE.

ARPP
autorité de
régulation professionnelle
de la publicité



PEFC
10-31-1087

Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

ABONNEZ-VOUS À LA REVUE DES PARENTS

6 € par an pour 6 numéros

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Date et signature :

à renvoyer avec un chèque à l'ordre de la FCPE. 108, avenue Ledru-Rollin. 75544 Paris CEDEX 11